



Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

P.V. N° 08/XV/2008

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 13 octobre 2008

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Joëlle de Soultrait, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Vincent Flouquet, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé-de-Lepinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Fabrice Rousseau, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Claude Barrier (pouvoir à Gérard Gayet), Pierre Charon (pouvoir à Daniel-Georges Courtois), Louisa Ferhat (pouvoir à Françoise Malassis), Jean-Manuel Hue (pouvoir à Sylvie Ceyrac).

Est absent :

Monsieur Mathieu Blin.

≈≈≈

Monsieur le Maire : Le quorum est atteint. J'ai un certain nombre de pouvoirs. Jean-Manuel Hue donne pouvoir à Sylvie Ceyrac, Pierre Charon à Daniel-Georges Courtois, Claude Barrier à Gérard Gayet, Louisa Ferhat à Françoise Malassis.

1 - Désignation des secrétaires de séance : Anne-Charlotte Buffeteau, Philippe Mouricou.

2 - Adoption du procès-verbal : Nous devons adopter le procès-verbal. Pour ma part, j'apporte un rectificatif suite à une erreur de ma part page 3, car Monsieur Courtois, contrairement à ce qui est écrit, n'est pas le suppléant de Monsieur Gayet, donc, il faut enlever « qui supplée Monsieur Gayet ». Y a-t-il d'autres modifications sur le règlement intérieur ? Non ?

Avant de commencer à examiner les projets de délibération, je voudrais vous soumettre la procédure d'urgence, puisque nous avons reçu, hors délai, un mémoire **DU -174** sur la cession des lots communaux dépendant de l'immeuble situé 41, rue Falguière à Paris 15^{ème}. Ce dossier est arrivé sur ALPACA le lendemain de la date d'envoi de l'ordre du jour. La procédure ne porterait que sur un seul mémoire que vous avez reçu d'ailleurs jeudi. Je mets au vote l'adoption de la procédure d'urgence pour ce mémoire. Qui est pour ? Qui est contre ? Unanimité, merci. Nous allons maintenant examiner notre ordre du jour.

3 - DU 152 - Avis sur l'engagement par le Maire d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris.

Il ya une intervention de Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Monsieur le Maire, mes Chers collègues. Pour ceux de nos collègues qui ne siégeaient pas dans cette enceinte lors de la dernière mandature, je rappelle rapidement quelle était la position du conseil du 15^{ème}, en mai 2006, au moment du débat que nous avons eu sur le PLU. Tout d'abord je tiens à rappeler le travail considérable réalisé par notre arrondissement, qu'il s'agisse des élus, des conseillers de quartier ou des associations, la mobilisation de tous a donné lieu au dépôt de 110 vœux et amendements locaux à propos desquels j'indique que la plupart malheureusement ont été rejetés par l'exécutif municipal lors de leur examen en Conseil de Paris.

Je tiens également à souligner la mobilisation des habitants du 15^{ème} lors de l'enquête publique sur le PLU. Nos concitoyens ont été nombreux à faire entendre leur voix puisque près de 20% des observations parisiennes portées à l'enquête, provenaient de notre arrondissement. Rapidement, et sur le fond, je rappellerai les principaux points qui ont motivé le rejet du PLU par le Conseil du 15^{ème} en 2006. Notre position était fondée sur un désaccord clair, sur des points majeurs figurant dans le plan local d'urbanisme actuellement en vigueur.

Premièrement nous nous sommes opposés à la diminution de la densité considérant qu'en baissant les densités autorisées, le Maire de Paris renonçait à mettre en œuvre un principe majeur du développement durable qui préconise l'organisation d'une métropole moderne en ville dense, économe en espace et en infrastructures.

Deuxièmement, nous avons dénoncé l'instauration dans le 15^{ème} d'un C.O.S. de 1 pour l'emploi et de 3 pour le logement, cette mesure restrictive ayant pour effet de décourager l'implantation d'entreprises et de restreindre la création d'emplois, favorisant ainsi leur installation sur les communes riveraines, voire le départ de sièges sociaux vers d'autres capitales.

En troisième lieu, nous avons contesté la diminution de l'offre de stationnement en sous-sol. Alors que le 15^{ème} a un taux de motorisation très élevé, de près de 57%, le PLU fait l'impasse sur les demandes de création de parkings et restreint les possibilités de création de places de stationnement en sous-sol tant pour l'habitat que pour le bureau.

Enfin, s'agissant du logement, nous nous sommes opposés à la politique du logement du Maire de Paris qui sacrifie toutes les catégories de logements en dehors du logement social locatif et encourage de ce fait, l'exode des classes moyennes vers la première couronne.

Ceci étant dit, j'en viens maintenant au contenu de la délibération qui nous est aujourd'hui proposée. D'abord je tiens à souligner tout l'intérêt que nous portons aux mesures destinées à mettre en œuvre le plan climat de Paris. Ces mesures vont dans le bon sens. Elles sont de nature à favoriser le développement durable. Nous les approuvons donc avec d'autant plus de conviction que le plan climat a été adopté à l'unanimité du Conseil de Paris en octobre 2007 et que nous souhaitons que sa mise en œuvre soit accompagnée par des dispositifs incitatifs, suffisamment forts pour favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre et encourager le recours aux énergies renouvelables.

En second lieu, la délibération propose l'adaptation des règles et des prescriptions locales pour favoriser la réalisation de logements sociaux. Si ces règles de gabarit nous semblent opportunes, en revanche je m'étonne de l'absence de concertation qui a précédé à l'établissement de la nouvelle liste de servitudes qui nous est soumise. En effet, la Mairie de Paris entend figer le devenir de nouvelles parcelles, voire d'îlots, en imposant la production de logements, essentiellement de logements sociaux, sur ces nouvelles emprises.

Il s'agit de l'îlot de la Direction générale de l'équipement qui est situé à l'intersection des rues Miollis et Colonel Colonna d'Ornano. Il s'agit du site de la Direction de la Poste, rue François Bonvin. Il s'agit du grand garage Croix-Nivert dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, il s'agit également de l'ancien lycée technique du bâtiment situé sur la parcelle Duranton/Casablanca et sur lequel existe actuellement un projet.

Autre emprise : la parcelle du 24/28, rue Leriche et enfin, l'hôpital Saint-Michel qui avait vocation me semblait-il, à accueillir un projet phare pour le 15^{ème} autour des enfants handicapés, d'un accueil médical de proximité et de la prise en charge des personnes âgées. Je dois dire que je m'étonne de trouver cette servitude sur un tel projet, sur une telle emprise aussi importante pour le 15^{ème} arrondissement.

Nous avons là de grandes emprises, mais nous ne savons pas sur quelle base cette sélection a été réalisée. Puisque nous évoquons la question du logement, je m'étonne que cette modification du PLU ne donne lieu à aucune réactualisation du périmètre des zones déficitaires en logements sociaux. La cartographie figurant au PLU indiquant les zones de déficit en logement social est dépassée puisque réalisée il y a plusieurs années, lors de la concertation préalable sur le PLU. Elle ne prend donc pas en compte une grande partie des 30.000 logements financés ou créés entre 2004 et 2008. Il y a donc lieu de réactualiser ces données qui ne correspondent plus à la réalité du terrain.

Le troisième point de la délibération porte sur la réinstauration des mesures de protection du commerce de proximité. Il est proposé de réintroduire au PLU, tant les dispositions réglementaires que les documents graphiques permettant la mise en place de linéaire de protection du commerce et de l'artisanat sur la base des articles 103 et 104 et non pas 102 comme indiqué dans la délibération, de la loi du 4 août 2008, dite «de modernisation de l'économie ». J'observe que nos parlementaires ont fourni à la Ville la base légale qui lui manquait pour la mise en œuvre de ce mécanisme qui pourrait favoriser la protection du commerce de proximité, même si dans le détail de la mesure, on aurait pu proposer d'autres dispositifs moins contraignants pour la liberté d'entreprendre.

Le quatrième point concerne l'inscription d'une nouvelle protection d'immeubles et d'espaces verts. Aucune proposition n'est formulée pour le 15^{ème} et pourtant il me semble que des adresses comme celle du 12, villa de l'Astrolabe mériterait d'être rajoutée à la liste des PVP et qu'il aurait été utile de rajouter la localisation du futur jardin compris dans l'opération Croix-Nivert/Convention/Lecourbe.

S'agissant maintenant de la procédure en tant que telle, je constate une fois de plus que notre assemblée est saisie d'un projet qui n'a pas donné lieu à discussion préalable avec le Maire de l'arrondissement alors que plusieurs modifications envisagées, impactent notre territoire et sont consécutives de servitudes fortes.

J'ajoute que des discussions préalables auraient permis de prendre en compte des demandes complémentaires émanant des élus, des associations, mais aussi des conseils de quartier afin d'enrichir la liste des modifications à apporter ainsi que le dossier de l'enquête publique.

J'en viens à l'avis que je vous propose d'émettre, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Considérant l'absence d'un bilan d'étape du PLU sur l'économie, l'emploi, la construction de logements et le rayonnement de Paris alors que ce projet de modification renforce certains des mécanismes qui sont inscrits au PLU actuellement en vigueur,

Considérant l'impact budgétaire de certaines mesures comme l'acquisition de dizaines d'emprises foncières alors que le Maire de Paris vient déjà d'annoncer une augmentation sans précédent des impôts locaux, rappelant le vote émis par votre Conseillère en 2006 et le fait que les restrictions contenues dans le PLU ne permettent pas de préserver la qualité du tissu économique du 15^{ème} qui reposait sur l'équilibre entre diversité des activités et fonctions résidentielles, rappelant que les contradictions fortes entre le PLU et le SDRIF ont maintes fois été dénoncées, rappelant le souhait formulé par le groupe UMP au Conseil de Paris du 8 juillet que soit engagée une révision générale du PLU, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis défavorable sur ce projet de délibération même si, encore une fois, je rappelle le bien fondé des mesures en faveur du plan climat. Merci.

Monsieur le Maire : Il y a plusieurs demandes de parole. Dans l'ordre des inscriptions, Madame Bruno, Madame Hidalgo, Monsieur Lucas.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire. A la suite de l'intervention très complète de Claire de Clermont Tonnerre qui a parfaitement exprimé le sentiment de malaise que nous inspire ce projet de délibération, je voudrais à mon tour, relever quelques points qui me semblent assez flous et sur lesquels il est difficile de se prononcer tant ce serait faire un pari sur l'avenir sans aucune garantie. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'apologie que fait ce texte sur une des principales politiques mises en œuvre par la majorité présidentielle, à savoir le Grenelle de l'environnement. Naturellement, nous approuvons l'action de la Mairie de Paris concernant le plan climat, le développement durable ou encore les mesures de protection du commerce et de l'artisanat.

En revanche, tout ce qui est relatif à l'adaptation des règles et des prescriptions locales pour favoriser la réalisation de logements et en particulier de logements sociaux, me paraît beaucoup plus problématique

Noyée au milieu de considérations secondaires, mise sur un pied d'égalité avec les points purement formels relatifs à l'actualisation et la mise à jour du document et à la procédure à instruire, cette question centrale n'est abordée ici que sous l'angle d'adaptation purement technique. Pourtant la modification technique du PLU ne doit pas faire oublier les errements et les immenses difficultés de la politique parisienne du logement et singulièrement du logement social. Dans sa communication sur le logement, en avril dernier, Monsieur Delanoë nous indiquait que, face à la situation critique du logement dans la Capitale, Paris se conformerait, d'ici la fin de la mandature, aux obligations de la loi SRU, mais il oubliait de dire que cela se ferait avec des artifices.

Le premier artifice consiste à fractionner les surfaces, à multiplier les toutes petites surfaces pour atteindre 20% des logements sociaux comme la loi l'impose aux villes, car

la loi fixe un objectif de nombre de logements et non pas de m². Or, si le nombre de logements sociaux augmente, le nombre de m² diminue, mais la loi SRU est respectée !

Le deuxième artifice est un jeu d'écriture : depuis 2001, plus de 30.000 logements sociaux ont été financés et dans le même temps, le nombre de demandeurs a augmenté de 17.000 alors qu'il aurait dû diminuer ou tout le moins stagner. En fait, il y a un décalage considérable entre le nombre de logements sociaux financés et le nombre de logements sociaux effectivement offerts aux demandeurs.

Il serait intéressant de savoir combien de logements sociaux neufs ont été réellement construits depuis 7 ans dans la Capitale. Le PLU, même modifié, ne créera à lui tout seul ni logement social, ni mixité sociale. Nulle part, dans ce projet, il est question de travailler dans le cadre du grand Paris. Nous ne pouvons plus continuer à avoir un PLU qui s'arrête au périphérique !, Il n'est question nulle part, de la politique des tours à Paris. Pourquoi le projet ne l'évoque-t-il pas ? Pourquoi ce débat est-il occulté ? Y aura-t-il d'autres modifications que celles évoquées dans ce projet de délibération ?

Toutes ces questions ont déjà été abordées par notre groupe au moment du débat sur le logement en avril, mais beaucoup de réponses apportées ne nous ont pas donné satisfaction et nous attendons de l'exécutif non pas des promesses opportunistes, mais un plan d'action réfléchi et concerté avec les maires d'arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je vais donc rapporter la délibération qui n'a pas été rapportée, mais qui a été immédiatement contredite.

Monsieur le Maire : Mais nous avons un nouveau règlement intérieur, vous le savez bien.

Anne Hidalgo : Bien sûr, appliquez-le, il n'y a pas de souci. Je constate qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. L'UMP reste contre, alors contre le PLU ce n'était pas une surprise, vous avez exprimé les raisons qui vous avaient amené à voter contre, vous auriez dû rajouter aussi que vous vous étiez à l'époque, entendu pour empêcher que nous déplafonnions par endroit, le plafond de 37,50 m et aujourd'hui j'ai noté qu'il y a des évolutions, donc, toujours contre et toujours contre aussi les logements sociaux, pourtant je pense vraiment que la situation que vivent nos concitoyens, que vivent beaucoup d'habitants du 15^{ème} arrondissement qui n'échappent pas aux conséquences d'une crise dramatique dans notre pays, cette situation devrait vous conduire à peut-être voir les choses avec un peu de réalisme et lorsque nous parlons de logement social, dont vous savez qu'un tiers de ce logement social concerne les classes moyennes puisque c'est le terme générique qui englobe le logement, du logement étudiant, du logement pour les jeunes travailleurs, du logement pour les familles Est-ce qu'on pourrait se taire ? J'ai écouté vraiment sans intervenir, donc j'aimerais le même respect.....

Donc, du logement pour les familles, pour les classes moyennes, c'est la catégorie de logement social que nous, nous proposons parce que nous considérons que par les temps qui courent, avec cette situation économique qui ne cesse de s'aggraver, il va falloir apporter des réponses et les réponses que nous, nous voulons apporter, en tant que municipalité parisienne, c'est notamment l'objectif de 40.000 logements sociaux sous cette mandature.

Alors, la délibération que je rapporte ici et que je rapporterai devant le Conseil de Paris, la semaine prochaine, est une délibération qui concerne des modifications de PLU.

J'ai bien entendu que vous aimeriez tellement une révision générale du PLU, mais non, ce n'est pas le cas, c'est bien une modification de PLU pour répondre à plusieurs choses. D'abord, prévoir des mesures qui vont nous permettre de mettre en œuvre le plan climat que nous avons voté en octobre 2007 à l'unanimité, et je rappelle à Madame Bruno que nous n'avons pas attendu le Grenelle de l'environnement puisque nous avons voté ce plan climat bien avant le Grenelle de l'environnement mais tant mieux si tout le monde se retrouve sur ce texte tout à fait important.

Deuxièmement, nous devons effectivement adapter notre PLU pour favoriser la construction de logements et en particulier, de logements sociaux et donc, il y a des listes de sites qui peuvent être complétées. L'objet du débat en Conseil d'arrondissement puis en Conseil de Paris, c'est notamment de compléter, d'ajouter, de faire évoluer cette liste de sites, de parcelles sur lesquelles il y aura, en tous les cas nous le souhaitons, une possibilité pour de la construction de logements et notamment de logements sociaux.

Je vais revenir sur certains points évoqués concernant le 15^{ème}. J'ai entendu Madame Claire de Clermont-Tonnerre, d'ailleurs je n'ai pas très bien compris ce qu'elle pensait au fond, de la réinsertion de mesures de protection du commerce de proximité. Vous savez que le PLU, sur ce point là avait été annulé par le tribunal administratif ; la loi a permis de faire évoluer les choses, mais nous avons préféré remettre dans le PLU, dans cette modification proposée, une mesure qui va permettre de protéger le commerce de proximité et il y a aussi l'inscription de nouvelles protections d'immeubles et d'espaces verts, donc, si vous avez des propositions, c'est justement à l'occasion de ce débat, ici, en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris qu'il faut les examiner et c'est le sens de cette procédure.

Je rappelle que, lorsque le PLU a été voté, il était prévu que l'on mette en place un observatoire du PLU, ce qui a été fait. J'ai réuni cet observatoire du PLU avant l'été. Cet observatoire est composé des représentants de tous les groupes représentés au Conseil de Paris, dont notamment, le groupe UMP, mais aussi les autres groupes. Nous avons débattu. Normalement, il y a un travail qui doit se faire à partir des groupes, sur les listes, les sites, les emprises qui sont mentionnées, les propositions auraient pu émaner de cet observatoire du PLU.

Juridiquement, nous n'étions pas tenus à passer en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, puisque l'observatoire du PLU suffisait à examiner les modifications.

J'ai souhaité, pour permettre justement le dialogue dans les arrondissements et au Conseil de Paris et donner la possibilité à l'ensemble des Conseillers de Paris et des Conseillers d'arrondissement de s'exprimer sur ces modifications, que l'on complète le dispositif de l'observatoire du PLU qui se suffisait juridiquement par l'examen de la délibération que nous voyons aujourd'hui.

Sur les sites concernant le 15^{ème}, il y a des sites bien sûr, qui vont être libérés. Nous le savons, les terrains de l'Etat, des garages, etc.... Je pense notamment aux terrains qui sont situés rue Miollis ; nous savons qu'il y a, à terme, des projets d'évolution importants pour la Poste, de façon générale, pour nous donc la possibilité d'indiquer que ces terrains-là, notamment la Poste François Bonvin nous intéressent pour, à terme, s'il y avait une mutation de ce terrain, en faire un terrain pour du logement et du logement social ; tout cela nous paraît être de bon sens surtout dans des quartiers qui sont très déficitaires en terme de logements sociaux aujourd'hui.

Dernièrement, vous avez évoqué le site Olivier de Serres. Il se trouve que l'hôpital Saint-Michel est un hôpital privé à but non lucratif qui ne dépend pas de l'APHP sur lequel personne, pour l'instant, peut-être y a-t-il eu une erreur dans la communication, n'est venu trouver la Ville pour expliquer quels étaient les projets.

A ce jour, n'ayant aucun projet présenté par le Ministère de la Santé ou par l'Agence Régionale d'Hospitalisation (l'ARH) et le Préfet sanitaire compétent pour statuer sur cet établissement, dans la mesure où je n'ai absolument aucune information sur la volonté de l'ARH de faire évoluer l'hôpital Saint-Michel vers autre chose que ce qu'il est aujourd'hui, je préfère prendre les précautions d'usage pour que nous n'ayons pas, à cet endroit là, dans ce site stratégique du 15^{ème} arrondissement, une opération de promotion immobilière simplement privée dans laquelle les habitants ne se retrouveraient pas.

Je suis tout à fait disposée à travailler avec les représentants de l'hôpital Saint-Michel s'ils jugent utile d'informer les autorités municipales parisiennes. Voilà les quelques éléments que je voulais indiquer et à ce stade, il est proposé aussi près de 40 nouvelles PVP, (protection du patrimoine) mais s'il y en a dans le 15^{ème} que vous souhaitez inscrire, Madame Claire de Clermont Tonnerre, nous sommes bien évidemment tout à fait ouverts aux propositions. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : je rappelle, pour le moins je vous rassure, car contrairement à ce qu'a indiqué Madame Hidalgo, elle ne rapportait pas, dans la mesure où elle ne fait pas encore partie de notre exécutif municipal et que nous avons décidé, en appliquant ce nouveau règlement intérieur, c'est un point qui ne faisait pas débat, on ne rapportait pas les projets de délibération mais que l'on s'inscrivait dessus de façon à gagner du temps, donc nous avons tous lu ce projet de délibération, il n'était donc pas utile d'en rappeler les termes mais de vous exprimer dessus comme vous l'avez fait par ailleurs.

Juste un point concernant les terrains que vous avez évoqués et qui sont cités dans ce projet de délibération. Il est vrai qu'il est un peu curieux que ni le Maire du 15^{ème} ni les élus de l'arrondissement n'aient été informés au préalable ; en tant que Maire je suis là pour essayer de réfléchir à ce qu'il advient de ces terrains et je pense que lorsqu'on diffuse un projet de délibération, on peut peut-être espérer d'une municipalité qui aurait dans ses projets la transparence et le souci de concertation, qu'elle demande l'avis également du Maire de l'arrondissement avant que le Maire de Paris n'introduise le projet de délibération.

Pour ce qui concerne Saint-Michel, ce que vous avez dit ne correspond pas à l'entretien que j'ai eu avec l'Adjointe au Maire de Paris chargée des seniors et du lien intergénération, Madame Capelle, et sa collaboratrice, qui avaient été saisies, peut-être pas officiellement, mais en tout cas, étaient informées de la création d'un pôle gérontologique sur ce site puisque nous en avons parlé à cette occasion.

Je vais passer la parole à Monsieur Lucas, Madame Margueritte et Monsieur Lefevre.

Grégoire Lucas : Merci Monsieur le Maire. Le projet de délibération qui nous est présenté a pour objectif, je le cite, d'entamer une procédure de modification du PLU de Paris. Alors, mes chers collègues, nous aurions pu nous réjouir de cette initiative si elle avait consisté, de la part du Maire de Paris, à revoir sa copie largement imparfaite comme l'a très justement souligné Claire de Clermont Tonnerre il y a quelques instants.

En fait, il n'en est rien et la Mairie de Paris persiste et signe dans ses erreurs d'orientation d'aménagement urbain à Paris, notamment du point de vue du domaine qui me préoccupe tout particulièrement, à savoir le développement économique, l'attractivité de la Capitale et bien sûr, de notre arrondissement.

En premier lieu, le Maire de Paris ne profite pas de ce projet de modification du PLU pour régler la question importante tout de même, de la densité et des COS à Paris, notamment dans l'ouest parisien. Pis, il aménage des règles de densité pour la construction des logements et des équipements, on l'a mentionné à l'instant, sans en faire de même, on se demande pourquoi, pour les bureaux et locaux commerciaux, ce qui aboutit de facto à diminuer la constructibilité dans Paris alors que l'on déplore une carence, tout le monde le sait, en disponibilité foncière. Je passe mes journées, quand je m'occupe de cette délégation à la Mairie du 15^{ème}, à recevoir des demandes de chefs d'entreprises qui cherchent des locaux alors que l'on pourrait, en adoptant le comportement inverse, favoriser l'implantation d'entreprises dans le 15^{ème} arrondissement.

Les règles de densité devraient permettre aux entreprises de continuer à exercer leur activité sur le territoire parisien et faciliter les nouvelles implantations et non l'inverse. Or, ce PLU souffre toujours, comme c'était le cas en 2006, d'une inadéquation des objectifs de densité au regard de la faiblesse des disponibilités foncières.

La modification du PLU n'apporte donc rien sur la création éventuelle d'un zonage spécifique pour le développement économique. Je rappelle d'ailleurs au passage que l'ouest parisien est depuis très longtemps un secteur privilégié pour l'emploi, la vocation économique de cette partie de Paris est une réalité qu'il faut encourager et non point brider.

Je rappelle aussi, malheureusement, que, entre 2000 et 2006, si Paris a vu s'installer 22.500 entreprises, elle en a, dans le même temps, vu partir 27.300, soit un solde négatif de 5.100 entreprises.

En deuxième lieu, la révision du PLU, la modification, pardon, Madame Hidalgo, prévoit de réinstaurer des mesures de protection du commerce de détail et de proximité qui avaient été annulées par un jugement du Tribunal Administratif de Paris du 2 août 2007. Bien évidemment comme l'a souligné Claire de Clermont Tonnerre, on ne peut que souscrire à l'objectif de préservation des commerces de proximité mis en avant dans la loi de modernisation de l'économie. Effectivement cette loi pose le principe de mesures devant assurer la préservation des commerces dans les villes, et c'est une bonne chose. Mais la Ville de Paris a, à mon sens, choisi une méthode qui n'est pas forcément la bonne. Au-delà des questions juridiques fondamentales que peut soulever la mesure proposée, notamment au regard du droit à la propriété privée, du droit des baux commerciaux et aussi, bien sûr, de la défense de la liberté d'entreprendre, le dispositif que la Ville veut mettre en place restreindra de facto la possibilité des commerçants de céder leur fonds de commerce et contribuera à ralentir le processus de renouvellement des locaux par des activités, certes parfois ni commerciales ni artisanales, mais de nature quand même à conserver un certain dynamisme au quartier concerné.

Alors, au lieu d'instaurer de nouvelles contraintes réglementaires, à la limite autoritaires, dignes à mon sens, du *gosplan*, d'autres méthodes auraient pu être privilégiées comme par exemple le fait de mener des actions de préemption au cas par cas, dans des quartiers sélectionnés et non de manière systématique comme le propose le dispositif aujourd'hui, comme la loi de modernisation de l'économie d'ailleurs le suggère, pour un taux de vacance commerciale ou par exemple, aussi, l'existence d'une mono activité importante.

Pour ce faire d'ailleurs, la Ville aurait pu avoir recours au droit de préemption urbain des fonds de commerce introduits par décret du 28 décembre 2007 dans le code de l'urbanisme, suite à un amendement introduit dans la loi de 2005 en faveur des PME par notre Maire ici présent, Philippe Goujon.

La Ville pourrait aussi faciliter - autre mesure, autre proposition - Madame Hidalgo puisque tout à l'heure vous demandiez à Claire de Clermont Tonnerre de faire des propositions - la transmission à l'entrepreneur du même secteur par une incitation fiscale, par exemple par une exonération temporaire de la taxe professionnelle pour l'acheteur.

Voilà les deux points que je souhaitais aborder. La modification ici proposée du PLU ne prend pas en compte les erreurs de 2006 et n'accorde pas plus aux activités économiques que le PLU original ne leur apportait, renonçant ainsi à la défense de l'emploi et à la mixité des fonctions urbaines et donnant raison malheureusement au Président de la Chambre de Commerce de Paris qui avait même évoqué à l'époque, dans une interview, un PLU anti-économique. Merci mes chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci pour cette très bonne analyse économique du PLU. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, mes chers collègues, les intervenants précédents ont rappelé la situation, effectivement, très brillamment d'ailleurs, aussi bien économique qu'au niveau architectural et à tous les niveaux. Nous appelons à voter non pour ce texte, parce que nous voulons fermement recentrer le débat sur un fait essentiel, incontournable, le visage de Paris demain.

Il ne faut pas se dérober à l'enjeu qui s'annonce effectivement passionnant et le débat qui est passionnant, et qui va se poursuivre je pense, longuement. Il faut assumer aujourd'hui, dans le cadre de nos prérogatives d'élus du peuple, une position raisonnée et pensée à terme. La vision architecturale, qu'elle soit humaine, économique, familiale et intergénérationnelle, est une vision à long terme. S'il s'agit, comme nous le constatons par le texte que nous sommes amenés à débattre en ce Conseil, de retoucher ici et là en cédant à la pression légitime par ailleurs, de la forte demande de logement familial et humain dans Paris tout en ne remettant pas en cause les mécanismes qui ont présidé à l'élaboration de ce PLU comme le rappelait Claire de Clermont Tonnerre, je pose la question à toutes et à tous : nous engageons-nous dans une voie bien sérieuse ? A l'heure où les mécanismes de financement, les incertitudes sur l'environnement, les rouages du dynamisme économique de notre Capitale sont en jeu, ce texte municipal central en forme de sandwich, est-il à la hauteur des problématiques posées par la création du grand Paris en devenir ? Paris ne saurait être bradée à l'aide de l'air du temps ? Nous n'accepterons pas d'être, comme l'écrit justement Serge Halimi dans un article de septembre 2008 du Monde diplomatique, « Tel le businessman d'Antoine de Saint-Exupéry habitant la 4^{ème} planète visitée par le Petit Prince et qui répond aux rêvasseries de son jeune visiteur, qu'il s'occupe de choses sérieuses ». De nous payer de mots sans en savoir plus et sans en mesurer les conséquences.

Tâchons, contrairement à ces retouches de fortune, par notre prudence, de mettre en garde le concitoyen sur la réalité de la Capitale afin de garder intact notre désir de nous occuper des gens, de fabriquer un mille-feuilles urbain cohérent et attractif avec tous les liens à notre disposition, avec attention et perspective.

Le Président de la République, Nicolas Sarkozy, lors de l'inauguration de la Cité de l'Architecture du Patrimoine, le 17 septembre 2007 définissait très justement cette perspective. « La question pour nous, ce n'est pas de penser les six mois qui viennent, mais le siècle qui s'ouvre ».

Monsieur le Maire : Très bien. Merci. Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur une disposition qui concerne le stationnement, sujet préoccupant pour les habitants du 15^{ème} puisque récurrent dans les conseils de quartier.

Précédemment, le POS stipulait la création d'un parking par logement neuf. Dans le PLU, la norme quantitative de stationnement ne s'applique que pour les constructions à usage d'habitation et porte seulement sur les programmes dont la surface hors œuvre nette, est supérieure à 1000 m² ; cette obligation correspond à une place pour 100 m² de surface. On raisonne donc maintenant, on a eu l'occasion de le dire plusieurs fois, en surface et non plus en nombre de logements. Si on raisonne en surface moyenne des logements construits dans le 15^{ème}, on est passé à peu près de 1 parking par logement à moins de 0,5.

Comme le rappelait Claire de Clermont Tonnerre précédemment, le 15^{ème} possède le taux de motorisation le plus élevé de la Capitale. La révision telle qu'elle est inscrite dans ce projet propose une adaptation pour mutualiser les parcs de stationnement en réalisant, retenez-bien l'expression, « tout ou partie des places réglementaires nécessaires à un projet sur un autre terrain situé », retenez encore l'expression, « à proximité ». Tout cela est bien flou et à mon avis, c'est une façon déguisée d'échapper à ce qui restait de la norme quantitative de stationnement, sachant que ces places ne sont même pas créées, il y a déjà des exemples dans le 15^{ème}, elles seront préemptées dans un parking voisin.

Je considère que, sur cet aspect stationnement, nous avons un marché de dupe qui, au regard du nombre de logements qui vont être créés, se traduira par une diminution du nombre de places de stationnement par habitant dans le 15^{ème}.

Pour toutes ces raisons là, je ne voterai pas ce projet là, je voterai contre, même.

Monsieur le Maire : Le 15^{ème} qui a déjà perdu beaucoup de places de stationnement. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Monsieur le Maire, je dois avouer avoir écouté avec beaucoup d'attention les propos éclairés de la Première Adjointe, je veux bien sûr parler de la Première Adjointe du Maire de Paris et non de la Première Adjointe du Maire du 15^{ème}.

Monsieur le Maire Vous auriez pu écouter tout le monde avec la même attention !

Philippe Mouricou : Ah ! J'ai écouté tout le monde, notamment Madame Bruno qui nous a développé une conception extrêmement intéressante du logement social. De grands logements sociaux réservés à un public de privilégiés, effectivement, c'est une conception possible du logement social, vous comprendrez que ce n'est pas la nôtre, élus

de gauche ; cette conception nous rappelle une ère, heureusement révolue et que nous avons tout fait pour oublier, mais vous comprendrez que nous ne pouvons pas y adhérer. Vous avez parlé, Madame Bruno, d'artifice. Non, Madame Bruno, 30.000 logements sociaux financés sous la mandature précédente, ce n'est pas un artifice. Non, Madame Bruno. 40.000 logements sociaux sous cette mandature.....

Monsieur le Maire : financés, pas construits, on a bien compris !...Allez-y, continuez Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Non, Madame Bruno, un tiers de logements sociaux pour les classes moyennes, ce n'est pas un artifice, non Madame Bruno, 20% de logements sociaux à Paris d'ici 2012, ce n'est pas un artifice et puisque vous parliez d'artifice, Madame Bruno, je vous rappellerais cette proposition de Madame Boutin qui consistait à inclure l'accession à la propriété dans le logement social et à organiser, de cette façon, la vente à la découpe du parc social. Là, si vous parliez d'artifice, vous allez être servie, c'est un véritable feu d'artifice en effet !

Monsieur le Maire : Bien, Monsieur Mouricou nous a habitué aux provocations. Je ne vois pas en quoi il a pu entendre dans les propos qui ont été tenus par tel ou tel, une hostilité au logement social, alors que je le rappelle depuis le début de la mandature, nous votons absolument tous les projets de délibération, de construction, de logement social, mais on n'est pas obligé d'être d'accord avec votre politique de façon générale.

Il y a Monsieur Dargent qui souhaite s'exprimer. Laissez les orateurs s'exprimer, s'il vous plait.

Claude Dargent : Justement, puisque vous parlez du règlement intérieur, commençons par là. Nous avons décidé, dans le nouveau règlement intérieur, qu'il n'y aurait plus d'introduction systématique, de rapport systématique par l'Adjoint compétent. Qu'a-t-on entendu tout à l'heure ? Au lieu d'avoir Madame de Clermont Tonnerre rapportant, dans un rapport à charge, comme d'habitude, une délibération comme Première Adjointe chargée du développement durable, nous avons eu Madame de Clermont Tonnerre, faisant un rapport, toujours à charge, comme Conseillère d'arrondissement, sur le même texte. Donc, là-dessus, il faut qu'on s'entende quand même, Monsieur le Maire. Si nous commençons à 19 heures, ce n'est pas pour que chacun des Adjoints, systématiquement, fasse la même chose qu'avant, sous couvert qu'il est Conseiller d'arrondissement et pas Adjoint chargé du secteur. Sinon on ne gagne aucune minute et qu'on commence à 19 heures, nous allons finir à minuit. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point : attendez, on ne peut pas attaquer de la façon dont ça vient d'être fait la politique sans s'attendre à des réponses. S'agissant des dimensions économiques de ce PLU. J'ai du mal à comprendre la position de la majorité de ce Conseil sur ce qui est simplement la réintégration, par la loi, d'une disposition du PLU sur la protection du commerce de proximité. Ce qui a été dit en la matière est passablement contradictoire.

Il ne s'agit rien d'autre que d'appliquer à Paris, une loi qui a été votée entre temps et qui ne faisait rien d'autre que de reconnaître, au niveau législatif, des dispositions qui avaient été introduites par le PLU en l'occurrence. Donc, je ne vois vraiment pas où est le débat, sinon à chercher systématiquement des biais pour critiquer tout ce qui vient de l'Hôtel-de-Ville.

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem, n'interrompez pas l'orateur. Vous prendrez la parole peut-être après, mais n'interrompez pas l'orateur.

Claude Dargent : il me semble aussi qu'il est quand même peu crédible de prétendre que Paris perd son attractivité économique d'une façon générale, en se calant sur des propos qui ont pu être tenus, quand on regarde tous les indices et toutes les enquêtes qui sont effectués sur ce plan là et quand on fait la comparaison avec les pertes d'emploi qui caractérisaient les mandatures qui précédaient l'arrivée de la nouvelle majorité en 2001. Je trouve que, là-dessus, les faits sont têtus.

Troisième point : Les parkings. Je suis désolé, on va le réexpliquer, mais ça n'est pas parce que systématiquement la majorité de ce Conseil dit des choses fausses qu'elles deviennent vraies. Dans l'ancien document d'urbanisme, il était précisé qu'il fallait une place de parking par logement.

Dans le PLU, il est dit qu'il faut une place de parking pour 100 m², mais je le dis et je le répète, il s'agit simplement d'une obligation, il s'agit d'un plancher, il ne s'agit pas d'un plafond. Si effectivement, la demande est telle que ce que Monsieur Lefevre prétend, je ne comprends vraiment pas pourquoi les promoteurs ne font pas davantage de places de parkings dans les bâtiments qu'ils livrent. Donc, il s'agit d'un plancher, rien n'empêche de faire plus ! simplement ce qu'on avait constaté, c'est que cette obligation d'une place de parking par logement, aboutissait tout simplement à ce qu'une place sur deux se trouvait remise sur le marché pour servir, non pas au logement des habitants, mais aux voitures, au stationnement des personnes qui venaient travailler qui, du coup, au lieu de prendre les transports en commun, venaient travailler à Paris en voiture et c'est à cela que nous avons souhaité mettre fin, d'ailleurs comme d'autres métropoles comparables. Mais encore une fois, rien n'empêche de faire plus.

Quatrième point : on a parlé du Grand Paris. Je n'y peux rien, il y a une loi, je vais revenir à la loi tout à l'heure, dans l'état actuel de notre domaine législatif, l'urbanisme est de la compétence municipale, ça changera peut-être un jour, mais aujourd'hui, c'est de la compétence municipale et donc, il est inévitable que les modifications évoquées aujourd'hui soient faites dans une enceinte municipale.

J'ai entendu dire aussi que, en l'occurrence, l'arrondissement était méprisé. Si nous sommes là ici, c'est bien justement pour discuter ensemble de l'étendue des listes qui nous sont proposées de secteurs envisagés pour les logements sociaux, de secteurs protégés, etc...

Evidemment, vous le savez bien, chacun des membres de ce Conseil a la faculté de déposer un vœu de façon à ce qu'on allonge la liste, d'ailleurs, je m'étonne que la majorité de ce Conseil, qui se dit tellement attachée au logement social, n'ait proposé aucune parcelle supplémentaire qui puisse avoir ces destinations dans les années à venir.

Si on est favorable au logement social, puisqu'on connaît très bien le 15^{ème} arrondissement, à ce moment là, on trouve des parcelles. Là, non, on n'en trouve pas ! Nous, nous en avons trouvé une, et donc il y a un projet de vœu que je propose, Monsieur le Maire, de soumettre à notre assemblée, ça permettra de voir si, effectivement, on est ou non favorable à l'extension du logement social, qui propose l'inscription d'une nouvelle réserve pour la création de logements et de logements locatifs sociaux. Il s'agit, en l'occurrence, d'une parcelle qui se situe entre le 18/20, rue des Favorites, le 1/21, rue de Bourseul et 21/31, rue d'Alleray, vous avez reconnu l'emplacement de la Poste.

Je propose, Monsieur le Maire, conformément au règlement intérieur, que l'on fasse un vote décidant si ce vœu est proposé à notre assemblée.

Monsieur le Maire : Monsieur Lucas, encore, mais rapidement car vous êtes déjà intervenu.

Grégoire Lucas : Juste très rapidement, pour répondre en deux mots. Monsieur Dargent, il ne faut pas confondre attractivité économique et dynamisme économique. Dynamisme économique, on parle de création d'entreprises. On peut certes reconnaître que, sur Paris, la création d'entreprises a augmenté ces dernières années et je pense que c'est plus grandement dû aux dernières lois mises en place par la majorité actuelle, au niveau politique, qu'à l'action du Maire de Paris premièrement ; et en terme d'attractivité économique, j'ai cité le chiffre que je n'ai pas sorti de mon chapeau, le chiffre de moins 5.100 entreprises entre 2000 et 2006 ; c'est un chiffre objectif, source Chambre de Commerce et Industrie de Paris. Je vous renvoie sur le site Internet, vous pourrez le trouver aussi. Ça, c'est l'attractivité, et nous sommes moins attractifs que certaines villes de la banlieue parisienne.

Sur le sujet de la protection des commerces, la différence et je pourrais prendre un peu de temps pour vous l'expliquer, si vous voulez, entre votre façon d'aborder les choses et la mienne, (non, pas aujourd'hui, Monsieur le Maire, je vous rassure) c'est que vous, vous avez une façon autoritaire et systématique de préserver une zone, sans laisser, un peu gosplan, oui, sans laisser le choix, nous, nous préférons une formule plus souple où le Maire aurait, au cas par cas, l'occasion, sur une zone prédéfinie, de faire des préemptions quand elle le jugerait nécessaire. Voilà, c'est la seule différence, mais elle est importante.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voudrais à mon tour, apporter une précision sur l'aspect économique, parce que, quand on annonce des chiffres, on peut dire tous les chiffres et entre 2000 et 2006, effectivement, il y a peut-être eu moins de création d'entreprises, mais ce que vous oubliez de dire, c'est qu'il y a eu 142.000 emplois créés sur la même période. Alors écoutez si ce n'est pas de l'attractivité économique de créer 142 000 emplois nets, c'est-à-dire des créations positives avec toutes les pertes d'emplois que nous avons pu avoir. 142 000 emplois nets créés entre 2000 et 2006, ce qui était beaucoup plus que la moyenne nationale, donc beaucoup plus efficace que les propositions faites par le gouvernement.

Monsieur le Maire : Bien merci. Donc, je voudrais juste, pour terminer ce débat, sans l'allonger inutilement, dire qu'effectivement, puisque j'ai entendu dire qu'on ne comprenait pas tout à fait notre position, à partir du moment où nous avons rejeté en 2006 le PLU, d'ailleurs nous n'avions pas été le seul groupe à le rejeter à l'époque, même des groupes participant à la majorité, c'est parce que ce PLU, bien sûr, manquait d'une vision d'avenir, de cohérence, d'ambition et qu'il ne préparait pas Paris à affronter la mondialisation et que c'était une occasion manquée pour présenter un projet dynamique. Rien n'étant prévu pour les classes moyennes et les activités économiques, comme on l'a dit, étaient pénalisées par des dispositions discriminatoires.

C'est la raison pour laquelle, à partir du moment où nous n'avons pas voté l'essentiel, nous n'allons pas voter des modifications qui ne consistent en aucune façon à le réviser. Notre souci à nous était plutôt d'obtenir une révision de ce PLU. Je rappelle qu'en 2006 nous avons présenté 180 amendements, que là nous engageons la procédure et j'imagine que dans le cadre de cette procédure de consultation, en quelque sorte, de la population, il y aura là, à ce moment-là, des propositions qui seront faites. C'est vrai qu'il n'y a pas eu de consultation jusqu'à présent, ni de concertation. Nous avons reçu ce projet de délibération il y a quelques jours, il était bien évidemment trop tôt pour se prononcer sur les différentes parcelles qui étaient évoquées sur lesquelles nous n'avons pas de renseignement particulier. Je crois que c'est maintenant que la procédure de toute façon va s'ouvrir, que nous aurons à étudier les choses et que nous étudierons les différentes parcelles qui sont proposées pour y réaliser du logement social, on ne sait pas dans quelles conditions d'ailleurs, on ne sait pas quel serait le pourcentage. C'est dans ce cadre je pense, Monsieur Dargent, que nous examinerons le vœu un peu surprenant que vous nous présentez.

Il y a là une demi douzaine de parcelles qui sont présentées par la Ville, il me semble que vous appartenez à la majorité municipale et que même certains d'entre vous sont membres de l'exécutif au plus haut niveau et que cette proposition aurait pu être faite dans ce cadre. Nous aurions pu au moins l'étudier en quelques jours tandis que là nous avons juste quelques secondes.

Je pense que cette proposition que vous faites aurait tout son sens dans le cadre des amendements ou des vœux qui seront évidemment proposés tout au long de cette procédure qui nous amènera à réexaminer bien sûr ensuite cette modification de PLU.

C'est la raison pour laquelle je vous demanderais de le retirer pour l'intégrer dans cette discussion sinon j'en proposerai bien sûr le rejet.

Claude Dargent : Je dois avouer ne pas bien comprendre. D'un côté on nous dit : ce Conseil d'arrondissement n'est pas suffisamment consulté, on ne l'interroge pas assez sur ces questions, qui sont des questions centrales, et nous proposons justement que d'emblée, en début de procédure, on propose à notre Conseil d'arrondissement de se prononcer sur l'opportunité de réserver une parcelle pour faire du logement social et vous nous dites : non, il n'est pas question de soumettre ce vœu à cette assemblée. Moi je trouve que cela n'est pas cohérent avec cette idée selon laquelle il nous appartient, dans ce Conseil, de nous prononcer sur l'opportunité de réserver telle ou telle parcelle au logement social, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant travailler sérieusement pour nous prononcer sur l'ensemble des propositions de vœux tout au long de la procédure qui est engagée et c'est dans ce cadre que nous examinerons bien sûr toutes les propositions et pas en quelques secondes, ce ne serait pas du travail sérieux dans cette séance. Je crois que tout le monde s'est largement exprimé donc je vais passer au vote.

Alors tout d'abord je mets aux voix le vœu de Monsieur Dargent qui va peut-être nous le relire pour que nous en ayons une connaissance exhaustive.

Claude Dargent : Vœu relatif à l'inscription d'une nouvelle réserve pour la création de logements sociaux et de logements locatifs sociaux, présenté par l'ensemble des élus du groupe La Gauche.

Considérant le projet d'engagement d'une procédure de modification du PLU de Paris,

Considérant que l'objectif d'accroissement de la production de logements, en particulier sociaux, est l'un des deux thèmes majeurs de cette modification du PLU, avec la mise en œuvre du plan climat de Paris,

Considérant que l'instauration de réserves pour logements et logements locatifs sociaux, qui est un dispositif novateur à Paris, mis en place dans le cadre du nouveau PLU voté en juin 2006, contribue d'ores et déjà efficacement à la mise en œuvre de projets de logements,

Considérant que le 15^{ème} arrondissement est déficitaire en logements sociaux,

Considérant que la Poste est susceptible de mettre en vente à court terme, le vaste ensemble situé 18-20 rue des Favorites, 1-21 rue de Bourseul, 21 et 31 rue d'Alleray,

Considérant le potentiel et l'intérêt de cet ensemble qui fait l'objet d'une protection patrimoniale au PLU,

Sur proposition des 12 élus de gauche,

Le Conseil du 15^{ème} arrondissement émet le vœu que le Maire de Paris examine la faisabilité d'une réserve pour logements et logements locatifs sociaux sur les terrains susmentionnés en vue d'être rajoutés au dossier d'enquête.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : L'article 21 de notre règlement intérieur mentionne que nous devons d'abord voter sur l'inscription à l'ordre du jour du vœu de Monsieur Dargent, d'abord sur principe et ensuite nous votons sur le vœu.

Monsieur le Maire : Mais non, c'est un vœu rattaché. Ce n'est pas un vœu non rattaché, Monsieur Moricou, je suis désolé.

Bon, je vais recommencer. Voyez, je suis d'une grande mansuétude, donc je recommence le vote. Essayez d'être concentrés. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

Donc maintenant je mets aux voix le projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Rejeté.

Maintenant nous avons le projet de délibération DLH 211 :

4. DLH 211 -Réalisation par Paris Habitat-OPH d'un programme de réhabilitation Palulos du groupe Lefebvre-Périchaux, 16 rue des Périchaux, 115 à 119 boulevard Lefebvre et 110/112 boulevard Brancion.

Pas d'intervention ? Madame Piétranico. Vous avez la parole.

Marie-Hélène Piétranico : Excusez-moi, mais je suis aphone. Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez sans aucun doute pris connaissance de ce projet de délibération. Cette réalisation est très attendue par tous les habitants. Un certain nombre d'entre eux sont là depuis la construction de ces immeubles dans les années 65 - 70. Ces immeubles ont beaucoup souffert durant plusieurs décennies d'un abandon de la municipalité de l'époque et étaient en très mauvais état. Depuis la construction, rien n'avait été fait sur ce groupe, sauf la réparation obligatoire ou très urgente.

Depuis 2001 des travaux ont tout de même été entrepris : ravalement des bâtiments, changement de portes et des moteurs des ascenseurs, changement des portes d'entrée de halls, digicodes, création de locaux de tri sélectif et les logements ont bénéficié de la pose de fenêtres double vitrage et de la VMC. Restaient les problèmes de vétusté après quarante ans : plomberie, électricité, sanitaires.

En effet, les appartements ne sont remis aux normes uniquement qu'en cas de changement de résidents, avant de les relouer. Tout le reste est à la charge des locataires. Les associations se sont mobilisées et ce ne fut pas simple. Nous avons dû batailler pour nous faire entendre. Le problème du changement d'adresse en est un exemple frappant. Vous vous souvenez certainement : plus de 1000 logements obligés de changer d'adresse sans déménager. Nous avons demandé de l'aide à l'époque, pour résoudre cette affaire, à la Mairie du 15^{ème}, à la Mairie de Paris, nous avons été entendus. C'est grâce à Madame Hidalgo et à Monsieur Gilles Alayrac que la situation a pu être débloquée et s'est réglée à la satisfaction des habitants.

Depuis, les relations OPAC/associations de locataires se sont profondément modifiées. Désormais, les associations sont enfin associées aux travaux des experts pour les projets mais également un gros effort est réalisé pour l'animation du quartier et ainsi depuis plusieurs années des spectacles de cinéma en plein air, de kermesses ou de théâtre, auxquels Monsieur le Maire et nombre de Conseillers du 15^{ème} et de la Ville Paris étaient présents d'ailleurs cette année.

Enfin la réhabilitation étant décidée, depuis un an, associations et chefs de projets et de travaux se sont rencontrés en réunions de travail, visites, enquêtes, votes et ceci nous amène à ce chiffrage des travaux très importants qui vont être entrepris : rénovation et remise aux normes des logements - vous en avez le détail dans le projet - avec, et cela je vous l'apprends, en parallèle, une réhabilitation des espaces extérieurs du site. Nous y travaillons en ce moment avec Paris Habitat. Les propositions des associations portent sur la sécurisation du site, par la pose de grilles avec digicodes, fermeture des rez-de-chaussée - pilotis et l'aménagement de ces espaces, la rénovation - restructuration des espaces parkings, cheminement piétons et véhicules et des espaces végétalisés. Nous attendons les réponses et les propositions de Paris Habitat lors de nos prochaines réunions.

Enfin, l'aménagement du premier jardin partagé du 15^{ème} arrondissement, dont l'ouverture est fixée au 5 novembre. Vous allez recevoir bien sûr des invitations et comme cela avait été prévu, l'ouverture, boulevard Lefebvre, d'un espace « sport dans la ville » dont les travaux vont débuter en novembre avec une réalisation fin décembre. Cet espace permettra aux plus jeunes, 8/12 ans, de pratiquer des activités physiques et sportives sans avoir à traverser le boulevard pour la sécurité. Nous attendons bien sûr le projet de l'aménagement du square du Docteur Calmette. Sachez que les associations suivent de très près la préparation de cet énorme chantier et que nous serons très vigilants. Malgré l'augmentation des loyers qui en résultera, les habitants ont été à plus de 76 % favorables à ce projet, ce qui prouve bien l'attente très forte et les besoins. Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir voter cette proposition.

Monsieur le Maire : Finalement ce plaidoyer pro domo nous montre qu'un Conseiller d'arrondissement d'opposition est mieux informé que la Mairie du 15^{ème} parce que finalement tout le monde a été consulté sauf le Maire du 15^{ème} dans cette opération. Mais c'est bien d'informer notre Conseil de tout ceci.

Il est vrai qu'il y a des travaux qui sont engagés et bien sûr nous les soutenons. Je pense que vous n'allez pas rapporter le projet de délibération, puisque d'ailleurs vous avez été bien au-delà et que vous n'êtes pas, non plus, vous, de l'exécutif municipal mais c'est vrai que nous avons été informés à l'instant par Madame Piétranico d'un certain nombre de mesures qui se font sans que la Mairie du 15^{ème} ne soit évidemment aucunement associée et je crois que l'on pourra en faire le reproche à l'OPAC parce que la Mairie du 15^{ème} a peut-être aussi son mot à dire. D'ailleurs, je voudrais savoir si la réserve de 210 logements réhabilités qui seront affectés à des candidats désignés par la ville de Paris, seront aussi partagés avec la Mairie du 15^{ème}. Je pense que ce serait tout à fait opportun surtout à partir du moment où nous avons mis en place une commission d'attribution à laquelle d'ailleurs Madame Piétranico participe.

Il est vrai néanmoins qu'un certain nombre de locataires sont venus me rencontrer pour évoquer la hausse des loyers. Vous savez que la hausse des loyers à l'OPAC est très importante et sans précédent depuis quelques années et qu'en plus dans ces cas-là, il va y avoir des augmentations de loyer puisque le taux d'effort moyen de 80% des locataires se situera entre 10 et 30 %. Cela étant, ce sont des travaux tout à fait utiles que je vous demande de voter.

S'il n'y a pas d'autre intervention, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention. Il est adopté. Merci.

5 - DDATC 132 sur l'inventaire des équipements dont les Conseils d'arrondissement ont la charge.

C'est une liste que vous avez sans doute dans votre projet de délibération. S'il n'y a pas de débat, on passe, on le votera à la fin, en bloc, avec les autres.

6- DDATC 146 - Détermination des critères de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissement en 2009, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.

Monsieur le Maire : Madame Bruno.

Catherine Bruno : Oui, Monsieur le Maire, j'ai bien lu la délibération, je la trouve assez vide, et notamment je ne vois aucun renseignement sur le 15^{ème}, aucun chiffre, et j'aimerais bien que Monsieur Destrem puisse nous donner quelques indications et quelques explications sur cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, c'est l'application du règlement intérieur ; quelqu'un s'inscrit, je suis obligé de répondre.

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem, je sais que vous êtes très facétieux ce soir, mais enfin.

Alain Destrem : Cette question est très sérieuse parce que cette délibération, effectivement va déterminer le cadre de référence de ce que seront les dotations dont bénéficiera la Mairie du 15^{ème} arrondissement en 2009. Je dirais qu'on aurait pu s'attendre déjà à avoir quelques informations sur l'évolution de la dotation d'animation, l'évolution de la dotation de gestion locale, l'évolution des investissements, mais on nous propose simplement une méthode de calcul. Alors c'est bien, une méthode de calcul, mais la méthode de calcul doit se baser sur des données chiffrées puisque nous allons parler de la dotation qui est donnée aux arrondissements et je remercie Madame Bruno d'ailleurs, d'avoir posé cette question parce que vous allez voir, qu'avec mon explication, la méthode de calcul, entre 2008 et 2009 a manifestement légèrement changé ; mais la question qu'il faut que nous nous posions, nous tous qui sommes responsables devant les habitants du 15^{ème} arrondissement, est de savoir si ce nouveau dispositif est favorable à notre arrondissement ou s'il ne l'est pas. Je vais quand même essayer d'être le plus rapide possible et prendre simplement deux points.

La première des choses c'est la dotation d'animation locale. Les crédits d'animation locale auparavant, se répartissaient entre l'importance de la population pour 25%, ce qui est bien pour le 15^{ème} arrondissement puisque c'est le plus grand de Paris, 25% des crédits étaient répartis en fonction de l'écart relatif entre le montant moyen par habitant des bases nettes d'imposition à la taxe d'habitation de l'ensemble des arrondissements et le taux moyen de chaque arrondissement, c'est assez logique et c'est facile à calculer parce que ça se réfère aux bases d'imposition et la troisième des choses, ce sont les critères socio-professionnels qui étaient proposés par la Mairie de Paris.

Alors, les critères socio-professionnels, c'était, je le rappelle, le nombre d'inactifs par arrondissement, le nombre de demandeurs d'emplois, le nombre de jeunes de moins de 25 ans, l'écart moyen imposable de l'arrondissement par rapport aux revenus moyens imposables à Paris, le nombre de Rmistes, le nombre de bénéficiaires de l'APL, le nombre de familles monoparentales par arrondissement.

Qu'en est-il dans la proposition qui est faite dans cette délibération ? Et bien, on change un petit peu et c'est là qu'il faut voir si c'est intéressant pour notre arrondissement. La première des choses, c'est que chaque arrondissement disposera d'une dotation forfaitaire de 35.000 euros. C'est, quelle que soit la taille de l'arrondissement, une petite dotation forfaitaire. Est-ce favorable au 15^{ème} ou pas ? On verra un petit peu avec la suite.

Ensuite, 50% des crédits seront, au lieu de 25%, attribués en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, et on peut dire que c'est favorable à notre arrondissement et cela paraît bien.

La troisième des choses, ce sont les critères dits, pour les 50% socio-économiques. 40% de ces critères concernent les foyers fiscaux relevant de la première tranche d'imposition sur le revenu. Est-ce que le 15^{ème} arrondissement, très sincèrement, a la plus grande partie de sa population qui est imposée sur la base de la première tranche d'imposition sur le revenu : je n'en suis pas certain. Ensuite, les 10% restants sont réservés dans l'arrondissement au prorata des effectifs scolaires du premier degré et des collèges publics en ZEP ou REP et là, le 15^{ème} arrondissement n'en a pas, donc je suppose que nous ne bénéficierons d'aucune dotation financière.

Ceci dit, la Mairie de Paris nous indique très clairement, et j'en suis ravi, que son objectif, avec ses calculs savants, est d'arriver à une augmentation moyenne d'environ 15% des crédits dans 17 arrondissements parisiens. Alors on se dit, formidable ! Le 15^{ème} va en bénéficier. Nous venons de recevoir, et c'est là où c'est très intéressant, les chiffres concernant le 15^{ème} arrondissement et je vais vous indiquer, Monsieur le Maire, que le 15^{ème} arrondissement ne bénéficie pas de cette moyenne de 15% et non seulement elle n'en bénéficie pas, mais en plus, elle est en dessous ! Ce qui est quand même absolument extraordinaire parce qu'on aurait pu penser que, dans le fond, en bénéficiant de la présence du Premier Adjoint au Maire de Paris, le 15^{ème} arrondissement serait bien doté, s'agissant de la dotation d'animation locale, non, il n'en est rien ! Je vais vous dire. Voilà, budget primitif 2008 : 404.850 euros étaient attribués au 15^{ème} arrondissement. Budget primitif 2009 : informations datant de vendredi, fin d'après-midi, à travers un très beau logiciel qui s'appelle « Esamine » : 454 560 euros soit, si je fais un calcul, une augmentation de 12,3%. Mais maintenant, c'est encore pire, si vous prenez l'ensemble de la dotation d'animation locale, c'est-à-dire que vous incluez les travaux urgents, - en 2008, on avait eu 520.000 € à peu près, en 2009, on a exactement la même proposition, donc aucune augmentation. Quand vous additionnez les crédits d'animation et les travaux urgents, vous arrivez à tout simplement, une augmentation de 5,3% pour le 15^{ème} arrondissement.

Je trouve quand même que c'est un peu embêtant parce que si l'on prétend que la moyenne du taux d'augmentation qui est mis d'ailleurs dans ce document est de 15%, pour 17 arrondissements parisiens, eh bien le 15^{ème} arrondissement, si l'on ne prend que les crédits d'animation, n'a que 12,3% d'augmentation, et si l'on prend l'ensemble de la dotation d'animation locale, n'a que 5,3% d'augmentation. Il en est de même pour la dotation de gestion locale. La dotation gestion locale, c'est l'ensemble des crédits qui permettent le fonctionnement propre des établissements du 15^{ème} arrondissement. Quand je regarde ce qui nous est proposé en gestion locale, grosso-modo chaque année, c'était de l'ordre de 7,4 millions d'euros en 2007, 7,4 millions d'euros en 2008 et en 2009, on nous propose 7,2 millions d'euros soit une baisse de 2,8%.

C'est embêtant parce que la gestion locale, lorsque vous enlevez les fluides, dont le chauffage, lorsque vous enlevez la délégation de service public que nous avons sur Sohane Benziane, lorsque vous enlevez les fournitures scolaires qu'il faut bien continuer à payer, il reste exactement pour le fonctionnement propre des équipements du

15^{ème} arrondissement, qui sont de l'ordre de 230, il nous reste 2.643.000 euros pour ces établissements alors que c'était de l'ordre de 3.500.000 euros en 2008.

Madame Hidalgo a la possibilité de faire vérifier ces chiffres qui nous ont été fournis par la Mairie Centrale. C'est probablement ce qui va être voté au mois de novembre. J'espère bien qu'à travers ce mémoire qui dit simplement les généralités et qui donne des bases de calcul, avec le travail que nous avons pu faire, ces calculs démontrent bien que le 15^{ème} arrondissement ne bénéficie pas de ce qu'il devrait avoir, malgré la présence de personnalités hautement importantes tant au Conseil du 15^{ème} arrondissement qu'à la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire : Il ne s'agit pas d'un débat budgétaire, mais c'est vrai que ces critères entraînent une discrimination vis-à-vis de notre arrondissement.

Monsieur Dargent a demandé la parole.

Claude Dargent : Oui, je ne sais si Madame Bruno est satisfaite de la réponse de Monsieur Destrem. Je voudrais lui faire une autre réponse, même si elle ne m'a pas adressé de questions. Peut-être plus simple, plus claire, vous en jugerez dans la démonstration. Jusqu'à présent, les arrondissements bénéficiaient d'une dotation globale de crédit d'animation locale de 2,22 euros par habitant. Par arbitrage du Maire de Paris, cette dotation est passée de 2,22 à 2,50 euros par habitant. Quand on sait compter, et c'est le cas de chacun d'entre nous, on sait que ça fait une augmentation moyenne de 15%. C'est évidemment cela le point central, et je dois dire que le raisonnement complexe de Monsieur Destrem ne doit pas noyer cela. Le Conseil de Paris, sur arbitrage du Maire, a décidé d'augmenter de 15% la dotation par habitant et évidemment un gros arrondissement comme le nôtre en profite largement. C'est ce qu'il faut rappeler au début.

Maintenant, sur ces questions, il y a les recettes et il y a les dépenses. C'est un autre volet sur lequel nous voudrions venir quand même. Tout ceci fait des sommes considérables, attribuées aux mairies d'arrondissement et notamment à la mairie du 15^{ème} arrondissement et qui dit sommes considérables, dit nécessité de transparence dans leur usage. Là, je constate, comme Conseiller de Paris, que chaque année, le Maire de Paris livre, au Conseil de Paris, un état précis, exact, détaillé, des dépenses qui sont à sa discrétion et nous souhaitons qu'il en aille de même dans le 15^{ème} arrondissement de Paris et que nous sachions enfin, précisément, par rapport à cette dotation, qu'est-ce qui revient au journal qui est distribué dans l'arrondissement, qu'est-ce qui revient aux fêtes, qu'est-ce qui revient à l'organisation des manifestations, qu'est-ce qui revient à la culture, qu'est-ce qui revient aussi aux réceptions, aux invitations, parce qu'il se dit, dans le 15^{ème} arrondissement, qu'il y a une inflation formidable depuis quelques mois, des dépenses de réceptions et d'invitations.

Ce sont sûrement des propos excessifs. Maintenant la meilleure façon de contredire les propos excessifs, c'est de donner des états exacts des dépenses, et nous souhaitons, Monsieur le Maire, que vous nous livriez l'état exact des dépenses de l'argent du contribuable qui est mis à votre disposition. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Destrem, je vous en prie, pour répondre.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, je trouve vraiment que Monsieur Dargent va un petit peu fort. Je vais commencer par l'histoire des chiffres. C'est aussi simple. Si vous n'avez pas compris les chiffres, et bien, vous vous adressez à votre voisine de gauche, qui va vous les expliquer et qui vous fera sortir un état qui sera voté probablement au mois de novembre ou au mois de décembre, lors de la session budgétaire, qui donnera exactement les sommes au 15^{ème} arrondissement et dont on pourra prouver, que dans tous les cas de figure, votre moyenne de 15% n'existe pas dans le 15^{ème} arrondissement, et ça, les chiffres, vous ne pouvez pas les transformer et vous ne pouvez très certainement pas essayer d'expliquer que dans le 15^{ème} c'est aussi beau que dans le reste de Paris, ce n'est pas le cas, point.

Maintenant, on va faire venir l'Adjoint chargé des Finances, on va faire venir tout le monde, pour nous démontrer cela, si vous ne nous croyez pas, dans ce cas là, je veillerai à ce que ce soit démontré et que la population du 15^{ème} arrondissement sache la manière dont elle a été traitée par la Mairie centrale en ce qui concerne les dotations.

La deuxième des choses, c'est quand même extraordinaire, cette espèce de suspicion, vraiment inutile d'ailleurs ; alors Monsieur Dargent, je dois vous dire quand même que c'est absolument incroyable, parce que je sais très bien que vous êtes probablement de nature protestante dans la vie du 15^{ème} arrondissement, qu'il faudrait qu'on ne boive que de l'eau et que l'on ne fasse aucune manifestation, en attendant, cette mairie est quand même une très grande mairie, plus grande que celle de Bordeaux, je vous le rappelle, et il est quand même normal que l'exécutif, ainsi que l'ensemble du conseil du 15^{ème} fassent des manifestations pour la population, pour sa population, pour veiller à ce qu'elle soit bien informée, qu'elle participe à la vie culturelle, économique et à la vie tout simplement de l'arrondissement et qu'elle puisse être accueillie dans notre mairie avec joie et avec autre chose qu'avec l'eau que vous recommandez.

Ensuite, je dirais très sincèrement que ce que vous venez de dire, est inimaginable parce que non seulement nous n'avons pas le budget de l'état spécial puisque de toute façon ce sera voté en décembre et donc nous reviendrons sur ces chiffres là, donc à partir de ce moment-là, vous savez que la loi oblige le Maire de 15^{ème}, à travers son représentant chargé des finances, à présenter à l'ensemble du Conseil, la manière dont il utilise les fonds qui lui sont attribués. Cela fait déjà deux fois que nous avons rapporté à ce Sujet-là depuis que Philippe Goujon est Maire du 15^{ème} arrondissement.

Bien entendu, à la fin de l'année, on vous fera un rapport sur tout ce qui a été fait de cette utilisation budgétaire. Vous savez d'ailleurs que la loi est très contraignante. Je vous suggère, très sincèrement, de ne pas faire trop de remarques inutiles lorsque vous ne savez rien... La suspicion en général dessert, au bout d'un certain temps, celui qui l'émet. Alors méfiez-vous bien, parce que les retours de bâton peuvent très facilement arriver.

La dernière des choses est pour vous dire qu'il est inadmissible que le 15^{ème} arrondissement sur lequel nous avons eu un débat sur le plan social dans lequel vous nous avez dit que, avec ces temps excessivement difficiles, Madame Hidalgo, que le 15^{ème} arrondissement ne se préoccupait pas de construire de plus en plus de logements sociaux, je vous dirais très sincèrement que d'abord les logements sociaux, malheureusement, et nous sommes tous là pour le reconnaître, sont de plus en plus chers pour les offres que nous faisons à la population et que beaucoup d'entre eux le sont d'ailleurs pratiquement au niveau du loyer libre et la deuxième des choses, comment voulez-vous que l'arrondissement puisse continuer à vivre correctement ainsi que les habitants du 15^{ème} lorsque l'immobilier baisse à Paris et que vous vous permettez de proposer aux habitants de Paris d'augmenter les impôts de 9% l'année prochaine et de 3% supplémentaires au Conseil Général. Commencez d'abord par réfléchir avant de donner des leçons à tout le monde, dans tous les domaines

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Merci Monsieur le Maire. Je rappelle pour mettre un peu de clarté dans la discussion et les éléments un peu confus que Monsieur Destrem vient d'évoquer : d'abord, il y a une augmentation de la dotation du 15^{ème} arrondissement qui va être dans la moyenne des augmentations générales de l'ordre de 15%. C'est dû, en grande partie, au fait que le Maire de Paris a décidé d'augmenter la dotation pour chaque arrondissement, en fonction du nombre d'habitants. Comme nous sommes un arrondissement très peuplé, de fait, il y a une augmentation et on pourra le vérifier de façon très précise.

Ensuite, sur les trois éléments fondateurs de ce qu'on appelle les états spéciaux d'arrondissement, là où on trouve le budget de l'arrondissement, il y a une rubrique qui s'appelle les travaux urgents qui prévoit une dotation importante pour chaque Maire d'arrondissement, j'espère, en tous les cas je crois que vous nous avez donné des garanties, qu'il y aura moins de reports que dans les années précédentes et que cette dotation sera mieux utilisée parce que, quand on a des arrondissements qui demandent des dotations mais qui ne concernent pas leur crédit, vous savez, nous, on gère je dirais, en bon chef d'entreprise, on gère la trésorerie de la Ville et vous savez, on est plutôt bien notés donc, ne riez pas trop fort, y compris au niveau international.

Monsieur le Maire : Ce sont les agences de notation qui notaient les banques avant la crise !

Anne Hidalgo : Je pense que vous pourriez rire des errements des majorités que vous avez soutenues précédemment. Deuxièmement, il y a une dotation dite d'animation locale et sur cette dotation d'animation locale. Pourquoi avoir peur ? Quand on a des droits, il y a toujours des devoirs en contrepartie. Aux droits qu'ont, bien sûr, les arrondissements et les Maires d'arrondissement d'utiliser de façon très large, sans en référer préalablement à qui que ce soit, parce que nous sommes respectueux de cette dimension là et que notre Municipalité, déjà dans la première mandature, et ce sera accru dans la deuxième mandature, a renforcé les pouvoirs des Maires d'arrondissement.

Qu'il y ait des dotations qui permettent au Maire d'arrondissement de faire un journal d'information, pas un journal de propagande, mais un journal d'information de la population sur les événements de l'arrondissement, que cette dotation d'animation locale permette de faire des fêtes, et pour bien connaître mon collègue Claude Dargent, je peux vous dire que ça lui arrive de ne pas boire que de l'eau ou les potages de la machine, je vous confirme que, comme nous tous ici, nous aimons bien vivre également, dans la convivialité. Donc, qu'il y ait des possibilités, pour les Maires d'arrondissement de faire des fêtes, d'inviter les associations, de faire de l'action culturelle, c'est le but même de cette dotation d'animation locale. Mais je crois qu'il est nécessaire, quand il y a des droits, il y a des devoirs et le principal des devoirs, qui nous est attaché, à nous les élus, c'est quand même la transparence, voilà, ce n'est donc pas un gros mot de parler de transparence, ce n'est pas une offense, c'est une règle du jeu démocratique que nous rappelons, et tant mieux si vous êtes d'accord pour l'accepter.

Et puis, il y a une troisième dotation, ceci pour répondre à Madame Bruno, un peu à Monsieur Destrem, qui s'appelle la dotation de gestion locale. Alors, c'est quoi cette dotation ? C'est ce qui permet d'inscrire des crédits ouverts pour payer les fluides par exemple, le chauffage dans les crèches, dans tous les équipements municipaux, d'acheter les couches dans des crèches, etc....et bien cette dotation-là et ça vous est dit à chacune des réunions que vous avez en Mairie de Paris avec les Adjoints au Maire de Paris ou avec les services, il est évident que si un arrondissement, et s'il y avait une augmentation très importante par exemple du coût des fluides qui nous amenait à revoir à la hausse ces dotations de gestion locale, il est évident que toutes ces dotations de gestion locale seraient revues à la hausse parce que le principe, Monsieur Maire, vous le savez c'est que l'on chauffe les locaux qui doivent être chauffés pendant la période d'hiver, et on fournit bien évidemment les fournitures nécessaires au fonctionnement de ces équipements. Alors, pas de mauvaise polémique là-dessus, et puis, si on est tous d'accord pour que la démocratie vive et que la transparence soit faite, et bien je ne peux que m'en réjouir.

Monsieur le Maire : Je crois que les mauvaises polémiques émanent évidemment, une fois de plus, de votre côté. On voit bien, que sur chaque grand sujet, la gauche essaie de colporter des rumeurs parce qu'elle n'a sans doute pas d'autre motif de critiquer la gestion de cette municipalité du 15^{ème}. Donc, nous serions d'affreux réactionnaires, hostiles au logement social, nous ferions des banquets à n'en plus finir à la Mairie du 15^{ème} ! Vous êtes là pour contester la réalité, nous attribuerions les logements n'importe

comment, il y aurait un journal qui coûterait les yeux de la tête alors que chacun sait bien, puisque j'ai décidé, dans la commission d'appel d'offres pour ce journal justement, pour la première fois, d'y faire siéger un élu d'opposition qui a bien pu constater que, d'abord l'appel d'offres avait été infructueux parce qu'il ne correspond pas justement aux conditions du marché et qu'aucun entrepreneur privé ne souhaitait soumissionner sur les critères qui m'étaient recommandés par la Ville de Paris, donc il y a quand même un problème de dimension économique insuffisante et vous savez bien que ce journal va être financé justement par la publicité de façon à ce que, comme le permet d'ailleurs la Ville de Paris, de façon à récupérer des crédits pour faire autre chose, notamment de l'animation culturelle.

Ce que vous appelez réceptions, fêtes, ce sont des animations culturelles et je parle sous le contrôle de l'Adjointe que je félicite pour son excellent travail ou des réunions de concertation ou des réunions qui permettent aux personnes âgées, l'été, de venir en Mairie pour ne pas rester seules chez elles et totalement isolées. Voilà quelques cas d'utilisation de ces crédits dont bien sûr, je ne vois même pas où se pose la question et où se pose le problème.

Vous aurez, euro par euro, leur utilisation puisqu'il y a ce qu'on appelle, un compte administratif, qui est voté -enfin, Monsieur Dargent, je ne sais pas où on vit, mais nous sommes dans un Etat de droit où depuis toujours, il y a un compte administratif qui est présenté d'ailleurs non pas par le Maire de l'arrondissement, pas plus par le Maire de Paris pour ce qui concerne le budget de la Ville, mais par un autre élu- le Maire doit même sortir de la salle pendant l'examen de ce projet de délibération. Je le sais très bien puisque j'en étais le rapporteur lorsque j'étais Premier Adjoint, chaque année de la mandature précédente, et dans ce compte administratif apparaissent évidemment toutes les dépenses engagées et mandatées par la Ville, à l'euro près. Je ne vois vraiment pas où se pose un problème de transparence, donc cessez de colporter des inquiétudes, des suspensions et des rumeurs.

Ce budget, d'ailleurs ce n'est pas un budget, ce n'est qu'un simple état spécial d'arrondissement. J'aimerais bien que ce soit un budget, il y aurait plus de souplesse d'utilisation ; c'est un état spécial d'arrondissement qui, pour le 15^{ème}, équivaut à peu près à 10 millions et demi d'euros. Voilà la somme considérable pour 230 000 habitants, sur un budget de la Ville de plus de 7 milliards d'euros. Nous sommes, nous, généreusement bénéficiaires de 10 millions et demi d'euros, dont d'ailleurs plus de 2 millions par exemple, pour les fluides, et 1,5 million pour la gestion du centre Sohane Benziane.

Je voudrais dire qu'en ce qui concerne la consommation des crédits, c'est évidemment un mauvais procès, je ne parle même pas parfois de l'impossibilité, Madame la Première Adjointe et je sais bien que c'est un problème que vous essayez de régler, de mandater et d'engager des crédits alors que le système Alizé qui est mis en place pour payer les fournisseurs de la Ville dysfonctionne et a même entraîné des mouvements de grève, vous le savez bien, dans certaines directions de la Ville et que nous ne pouvons pas

engager les crédits en fonction d'un système de la Ville de Paris qui s'appelle Alizé qui dysfonctionne et qui fait que des entreprises, des PME se trouvent en très grande difficulté bien souvent, parce qu'elles sont payées avec 3 mois, 6 mois de retard, voire plus.

Deuxièmement, en ce qui concerne le taux d'engagement des crédits, là je suis obligé de m'inscrire en faux, ne serait-ce que par respect pour les fonctionnaires qui sont présents à cette tribune et qui sont responsables des engagements de crédits, quand vous parlez de la dotation d'animation locale, je constate qu'elle est consommée au 7 octobre, nous ne sommes pas encore à la fin de l'année, à près de 78% et les travaux urgents que vous évoquiez tout à l'heure, à 83,6% au 10 octobre. Donc, je pense que, sur une somme finalement pas très importante, je parle des travaux urgents, 700.000 euros pour un arrondissement qui a 58 écoles, 20 gymnases, etc..... Il reste 100.000 euros à engager d'ici la fin de l'année. Je pense que ce n'est pas excessif et que les 83,6% d'engagements au 10 octobre, (au 7 octobre puisque c'est le dernier chiffre que j'ai) seront évidemment engagés. Il en va de même pour la dotation de gestion locale qui, lorsqu'on ajoute les fluides et les frais scolaires engagés, aboutit à une consommation de 85,5%. Est-ce que ça c'est un taux qui est faible ? Je pense même qu'il est plus élevé que celui de la Ville de Paris.

Quant à la dotation d'investissement, vous savez bien que le problème majeur qui se pose c'est celui des conseils de quartier qui, jusqu'à présent, n'ont pas suffisamment engagé leur budget d'investissement et si l'on parle de la dotation d'investissement hors conseils de quartier, on se trouve avec un engagement de plus de 94%. J'ai demandé, vous le savez, pour ceux qui participent aux conseils de quartier, que le plus tôt possible, dès la première séance, ils soient attentifs et vigilants pour engager le plus tôt possible, leur dotation d'investissement. En ce qui concerne le budget, le mandaté en août 2008 est d'ores et déjà supérieur au réalisé 2008 et pour ce qui concerne la ligne « animations locales », il est bien évident qu'il y a eu l'interruption de la campagne électorale si je peux dire, qui a amené une moindre consommation d'un certain nombre de crédits et que la mise en place des conseils de quartier, leur fonctionnement -j'espère le fonctionnement meilleur d'Alizé- va nous permettre d'accélérer, en tout cas c'est notre souhait, ne serait-ce que pour être à jour vis-à-vis des entreprises, donc de consommer notre dotation.

En ce qui concerne les travaux urgents, il faut que vous sachiez que les sommes qui sont engagées au titre des travaux urgents sont supérieures au budget primitif 2008 ce qui témoigne de l'insuffisance de ce dernier. Nous aurons en plus, pour l'année 2009, il faut le savoir, pour faire fonctionner tout ça, des crédits stables, alors que nous aurons l'ouverture de nouveaux équipements publics. Il y a des crèches qui vont ouvrir et tant mieux, des espaces verts, il y aura le fonctionnement, en année pleine, de la médiathèque Yourcenar, qui j'espère ne sera plus en grève le dimanche, de la maison des associations, de la piscine Keller, il y a le vieillissement, chaque année, plus important, des équipements existants et il y a les interventions, nombreuses d'ailleurs, dans le cadre des marchés de la Ville à bons de commande qui sont souvent onéreux.

Quant à la Dotation Gestion Locale, à partir du moment où, comme on l'a dit, on enlève les fluides et les fournitures scolaires, les dotations proposées par la Direction des Finances sont inférieures au budget primitif 2008 ce qui marque, je n'hésite pas à le dire, une régression budgétaire et lorsque vous me dites qu'il y a une augmentation de 15%, je ne sais pas, je le souhaite et d'ailleurs j'en parlerai en conférence de programmation budgétaire prochainement avec le Maire de Paris, je répèterai votre propos bien sûr, puisque dans le document que j'ai reçu du logiciel « Esamine » nous avons une augmentation, mes chers collègues, non pas de 15 %, mais de 5% de la dotation de l'animation locale. Ce sont les chiffres qui me sont envoyés par la Ville. Je verrai avec le Maire de Paris ce qu'il en est de vos propos, mais il est vrai aussi que les critères sur lesquels nous devons nous prononcer, parce que contrairement à ce que l'on a pu penser, ce n'était pas une discussion budgétaire, mais juste sur les critères, défavorise bien sûr notre arrondissement, car on aurait pu choisir d'autres critères comme le nombre d'actifs, d'étudiants, de jeunes ménages ou de familles ou d'associations ou encore d'activités commerciales et artisanales, cela aurait été des critères qui auraient pu tenir compte de ce que représente vraiment le 15^{ème} sur un plan socio-économique.

Il n'en est rien, nous le regrettons et je vais maintenant vous demander de vous prononcer sur ces critères de répartition, bien sûr, en les rejetant. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : J'aurais voulu avoir une réponse, par Madame Hidalgo, quand Monsieur Destrem a abordé la troisième catégorie de crédits, de crédits délégués, sur les équipements locaux, hors flux, il a parlé d'une diminution de crédits énorme. Je voulais en connaître la raison et le montant exact.

Monsieur le Maire : Je préfère qu'on discute de tout cela lors de l'examen du budget, mais si vous voulez, Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Il y aura un examen lors du document budgétaire que nous aurons à voter, vous verrez qu'il n'en est rien. Ce que dit aujourd'hui Monsieur Destrem n'engage que lui. Il n'y a pas de diminution de crédits. Nous ne sommes pas des irresponsables, je pense qu'on l'a prouvé pendant 6 ans, 7 ans même et que d'ailleurs les Parisiens ont plutôt jugé positivement notre action sur Paris. Il n'en est rien. Il y a une augmentation de toutes les dotations dans tous les arrondissements, pour pouvoir faire fonctionner tous les équipements et bien sûr que quand on livre de nouveaux équipements en cours d'année, c'est prévu dans la dotation de fonctionnement. Vous imaginez bien qu'on ne va pas ouvrir une crèche sans prévoir les coûts qui vont avec l'ouverture de cette crèche. Vous imaginez bien que quand on livre un espace vert qui fait partie des équipements à l'inventaire des Mairies d'arrondissement, on le prévoit également. Donc nous aurons les chiffres cartes sur table, arrêtés, qui seront soumis aux débats budgétaires prochainement, je vous propose que nous reportions à cela et que l'on cesse là aussi de véhiculer des choses. Alors voilà, le 15^{ème}, on n'aimerait pas le 15^{ème} ! Je peux vous dire que d'abord, un, je l'aime et j'y habite depuis longtemps, deuxièmement, sur les moyens de fonctionnement du 15^{ème} arrondissement, quand on voit les investissements

qui ont été faits par la Ville dans tous les domaines, crèches, logements, écoles et les investissements qu'il va y avoir encore sous cette mandature, médiathèque, on peut faire les comptes de qui aime et qui n'aime pas le 15^{ème}, je peux vous dire que sur les mandatures précédentes, là où vous aviez les responsabilités totales, vous n'étiez pas vraiment au rendez-vous. Donc ça suffit les leçons !

Monsieur le Maire : Vous mélangez tout, comme j'aimerais que vous ayez raison ! D'abord, on ne peut pas mélanger les investissements localisés avec l'état spécial d'arrondissement. Sur le plan budgétaire, c'est un non sens. Comme j'aimerais que vous ayez raison ! Mais puisque vous insistez, je suis obligé de vous donner connaissance, mes Chers Collègues, du document que j'ai reçu de la Ville de Paris, de la Direction des Finances, qui est le logiciel Esamine, que vous devez connaître, j'imagine, et qui nous montre que pour le projet, c'est un projet, j'espère que nous pourrons peut-être ensemble d'ailleurs unir nos efforts pour l'augmenter.

Qu'en ce qui concerne la dotation d'investissement, elle était au budget primitif de 486.965 euros. Quel est le budget d'investissement que nous propose la Ville de Paris ? 486.965 euros. C'est exactement égal. Maintenant ça va être très rapide, la dotation d'animation locale, en ce qui concerne les crédits d'animation, ils passent de 404.850 euros à 454.560 euros. Laissez-moi terminer, voyez bien que je suis parfaitement honnête, contrairement à ce que vous pouvez penser et je suis tout à fait transparent.

Les travaux urgents : 523.291 euros au budget 2008, 523.291 euros au budget 2009, ce qui fait un total de 928.141 euros en 2008 pour la dotation d'animation locale, et de 977.851 euros en 2009, ce qui fait une augmentation de 5%, alors que 17 arrondissements ont eu une augmentation de 15% Madame Hidalgo, écoutez, j'ai les chiffres qui me sont transmis par la Ville de Paris, ce n'est pas moi qui les invente. On se plaint, oui ! La moyenne parisienne, c'est 15%, Madame Hidalgo. Elle est de 15% pour 17 arrondissements sur 20, Madame Hidalgo. J'espérais que vous trouveriez d'autres arguments, parce que l'augmentation, mes Chers Collègues, est de 15% dans 17 arrondissements, et nous nous avons une augmentation de 5% et bien, je ne m'en satisfais pas, et enfin, la cerise sur le gâteau hélas, ou le gâteau sans la cerise et sans le gâteau, c'est la DGL (dotation de gestion locale) qui, au budget primitif de 2008, était de 7.400.877 euros et qui, et je réponds concrètement à Monsieur Gayet, est ramené à 7.200.339.euros pour le projet de budget 2009, soit une régression drastique. Voilà donc les chiffres de la Ville de Paris, de la Direction des Finances.

Mais voilà, j'espère, Madame Hidalgo, puisque vous prenez connaissance visiblement de ces chiffres, que vous aurez, par rapport au Maire de Paris dont vous êtes très proche, la possibilité de faire revoir ces chiffres puisque nous avons une conférence de programmation.....

Anne Hidalgo : La rationalité et la justice nécessaire, parce que je fonctionne de façon juste par rapport à tous les arrondissements, et quand nous discuterons sur les documents budgétaires. Vous m'interpellez, donc, je réponds.

Monsieur le Maire : Madame, vous savez que j'ai la maîtrise de l'ordre du jour ou alors vous voulez diriger le Conseil à ma place ? Je sais que vous le souhaitiez, mais ça n'a pas marché. Je crois que c'est encore moi qui dirige les débats ! Merci de respecter le droit et la loi. Je disais donc que nous avons une conférence de programmation budgétaire très prochainement, bien sûr que je me battrais pour les intérêts du 15^{ème} et non pas pour les 19 autres arrondissements, je me battrais pour les intérêts du 15^{ème}, fort de la majorité ici qui nous soutient et j'ose espérer que Madame Hidalgo ne sera pas défavorable aux propositions d'augmentation de 15% que je ferai, par justice simplement, de la dotation d'animation locale.

Je vous laisse donc la parole pour répondre quelques instants.

Anne Hidalgo : Merci. Moi qui aime le 15^{ème}, je préfère le rappeler, parce que c'est un signe d'amour,

Monsieur le Maire : Bien sûr, auquel les habitants sont sûrement très sensibles quand le budget diminue !

Anne Hidalgo : Deuxièmement, une fois évoqué ce signe d'amour que tous n'ont pas donné ici.....

Monsieur le Maire : Donnez un signe d'amour budgétaire, ce sera plus utile et moins démagogique !

Anne Hidalgo :je continue, lorsque nous aurons à évoquer le dossier budgétaire, je ferai, pour le 15^{ème} arrondissement, comme pour les autres arrondissements, une approche de justice et d'équité parce qu'il faut que Paris, et Paris est une commune une et indivisible, fonctionne bien et quand un Maire d'arrondissement, quel qu'il soit, fusse le Maire du 15^{ème} nous dit « je veux une augmentation de 15%, j'y ai droit, parce que tout le monde y a droit », vous savez ce qu'on fait comme réponse ? On dit eh bien, justifiez sur quoi, vous voulez cette augmentation de 15% !

Monsieur le Maire : Merci de la proposition, nous n'y avons pas pensé.....

Anne Hidalgo : et nous regardons, parce que nous, nous sommes en mesure de faire des augmentations dans l'ensemble des arrondissements là où vous, pendant très longtemps, vous avez géré ces états spéciaux vraiment, je dirais d'une façon tout à fait archaïque

Monsieur le Maire : C'était avant quelle guerre ?

Anne Hidalgo : archaïque et d'une façon qui ne permettait pas à la Ville.....

Monsieur le Maire : Je ne suis Maire que depuis quelques mois.

Anne Hidalgo :Vous êtes élu depuis 24 ans à Paris, alors vous savez, ça fait 30 ans je crois, donc vous avez quand même une petite responsabilité, une antériorité dans la gestion de la Ville qui va bien au-delà de notre propre antériorité.

Monsieur le Maire : Mais je ne suis là que depuis quelques mois, que vous le vouliez ou non.

Anne Hidalgo : C'est facile, mais vous aussi, vous étiez Premier Adjoint au Maire du 15^{ème}, vous l'avez peut-être oublié !

Monsieur le Maire : C'est la Mairie de Paris qui décide, Madame.

Anne Hidalgo : Il se trouve que, sur les dotations des arrondissements, nous aurons à nous battre et il faudra justifier chacune des dépenses. Si dans un arrondissement, on demande des budgets supplémentaires mais qu'il y a une consommation suffisante, une indication précise de l'utilisation des crédits de l'année précédente, il n'y a pas de raison, nous avons géré de façon optimale les crédits, géré de façon optimale la trésorerie de la Ville plutôt que de laisser les reports dormant, comme c'était le cas précédemment, reports qui n'étaient pas utilisés eh bien, nous, nous avons une gestion active et dynamique pour l'intérêt des Parisiens et que je sache, les habitants du 15^{ème} sont des Parisiens.

Monsieur le Maire : Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage ! C'est bien connu. Monsieur Destrem pour conclure, en tant que rapporteur.

Alain Destrem : je voudrais simplement dire, effectivement, nous avons bien fait d'en parler parce que dans le fond, tout n'est pas complètement arrêté. On peut toujours revoir sa copie. J'ai remarqué donc que, en toute franchise, les uns et les autres ont pu apporter les chiffres qui avaient été donnés. Je rappellerai quand même à notre Conseil que cette discussion a déjà eu lieu au sein de la Direction des Finances de la Ville de Paris, le 23 septembre, et à ce moment là, le 15^{ème} arrondissement avait demandé plus, en particulier en terme de dotation de gestion locale, puisque l'écart entre la demande de la Mairie du 15^{ème} et ce qui a été accordé jusqu'à ce jour par la Mairie de Paris est de 800.000 Euros, ce qui est quand même important.

Attendons que les chiffres définitifs arrivent puisque nous aimons tous le 15^{ème}, et qu'ainsi, après avoir été les uns et les autres, éclairés, après que Madame Hidalgo ait vérifié au sein de la Ville de Paris si quelque chose peut être fait pour bien prouver que le 15^{ème} arrondissement est bien dans la moyenne des augmentations que proposent la Ville pour 17 arrondissements, tout le monde en sera ravi, mais reconnaissons bien que dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas trop accepter de prendre comme un blanc-seing la proposition qui nous est faite aujourd'hui.

Monsieur le Maire : Donc je propose le rejet de ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Aucune ? Il est rejeté Merci.

Maintenant nous allons passer au projet suivant :

7 - DASCO 132 - Avenant n°1 à la convention passée avec l'ADPEP 75 relative à la mise à disposition de locaux scolaires municipaux situés dans l'immeuble 149, rue de Vaugirard (15^{ème}) loué par la Ville de Paris à l'APHP.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention, donc on le votera à la fin.

8 - DASCO 133 - Avenant n°1 à la convention passée avec l'OCCE 75 relative à la mise à disposition de locaux scolaires municipaux situés dans l'immeuble 149, rue de Vaugirard (15^{ème}) loué par la Ville de Paris à l'APHP.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention.

9 - DASCO 163 - Ressort des écoles publiques préélémentaires et élémentaires de Paris pour l'année scolaire 2009-2010.

Monsieur le Maire : Ceci est l'application de la sectorisation des écoles. Pas d'intervention ? Madame Bessis, oui.

Catherine Bessis : Monsieur le Maire, chers collègues. Ces modifications du périmètre scolaire pour un nombre assez restreint d'écoles n'appellent pas de notre part de remarques particulières dans l'ensemble et dans l'immédiat. Elles devraient permettre, en général, de réduire le temps de trajet entre l'école et le domicile. Nous vous proposerons donc de voter cette délibération, mais avant, en revanche, nous désirons attirer l'attention sur la situation des écoles situées dans le sud de notre arrondissement, sur le quartier Citroën/Boucicaut, en l'occurrence, les écoles François Coppée, Félix Faure, Convention et Lacordaire.

Les prochaines livraisons d'immeubles prévues dans ce quartier, à Boucicaut, rue de la Convention, rue de la Croix-Nivert vont modifier quantitativement les structures scolaires environnantes, c'est-à-dire les écoles que je viens de citer. Ces modifications prennent-elles en compte ce futur proche ?.

Autre point non dissociable du précédent. Il y a eu, à la rentrée scolaire 2008, une fermeture à l'école élémentaire Lacordaire. Le niveau d'encadrement étant inférieur à 25 élèves. A la lecture du tableau transmis par la DASCO, certaines parties de rues dépendant de cette école actuellement, vont être affectées soit à François Coppée, soit surtout à l'école Convention, un maternelle et un élémentaire, ce qui aura pour conséquence de faire baisser à nouveau la moyenne d'élèves par classe à Lacordaire et d'augmenter de façon significative, celle de Convention. L'objectif de la politique actuelle en matière d'éducation étant de supprimer des postes et non d'en créer, nous pouvons craindre donc à l'école Convention, lors de ces livraisons d'immeubles, une surcharge des classes.

Je tiens aussi à rappeler pour ceux qui n'étaient pas dans l'arrondissement à cette époque-là les soucis qu'avait soulevé la construction de l'école Convention. Il faut savoir que Convention était hors périmètre scolaire, ce qui fait que les parents n'allaient pas, de façon systématique, inscrire leur enfant. Il faut savoir que l'objectif de l'ancienne municipalité était de supprimer cette école, que cette école ne vive pas. Maintenant, nous nous retrouvons dans le contexte inverse, c'est-à-dire que cette école va être surchargée. Nous allons avoir, si on étudie bien les chiffres, une surcharge. C'est quand même assez anecdotique et assez amusant, bref.

Donc nous sommes et serons extrêmement vigilants quant à cette répartition et aux décisions de l'Académie de Paris, décideur quant aux ouvertures et fermetures de classes, donc, aux suppressions et créations de postes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je vais donner la parole à Madame Malherbe, mais n'inquiétez pas les parents de façon prématurée dans la mesure où cette rentrée scolaire s'est bien passée et nous ferons en sorte que la prochaine se passe également dans de bonnes conditions. Je dis simplement que cette sectorisation a été préparée évidemment avec la DASCO et les secteurs ont été étudiés tout à fait conjointement entre la Mairie du 15^{ème} et la DASCO, qui les a évidemment, avalisées et souvent proposées.

Quant à l'école Convention, je ne peux pas laisser dire que la Municipalité précédente du 15^{ème} était hostile, référez-vous, en tout cas, pas tous les élus, aux déclarations de Madame Hidalgo dans le compte-rendu du Conseil d'arrondissement du 9 octobre 2007 et vous verrez, et je l'en remercie, qu'elle me rend hommage d'ailleurs, pour ce qui concerne cette école Convention. Ne mélangeons pas tout.

Je vais passer la parole à Madame Malherbe pour répondre précisément aux questions posées.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, chers collègues. En effet, cette carte scolaire a été organisée et décidée avec la DASCO et nous avons pris en considération les immeubles qui doivent se faire autour de Boucicaut. Il est proposé de recouvrer une certaine cohérence en ce qui concerne le découpage de l'îlot de l'hôpital Boucicaut. Je voudrais dire que pour l'instant, Boucicaut a un encadrement théorique, après, il y a des dérogations, de 11,3 élèves. A la rentrée 2009/2010, le périmètre théorique serait de 37 enfants, soit un taux d'encadrement de 12,3 élèves. Soyez vigilants, nous sommes tout à fait d'accord autant que je le suis.

Monsieur le Maire : Bien, vous voyez que l'école élémentaire Convention est encore loin d'être remplie. Maintenant, je vais faire adopter ce projet de délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? A l'unanimité, c'est adopté.

Maintenant un projet DASCO 167.

10 . DASCO 167 - Avenant à la convention passée avec l'ENSAAMA relative à la mise à disposition de locaux scolaires municipaux 20, rue de la Saïda (15^{ème}).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

11 .. DFPE 21 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association « Crescendo » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « Le Toboggan » (15^{ème}). Montant : 120.659 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention.

12. DFPE 22 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association « Crescendo » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « Les Lutins de la Plaine » (15^{ème}). Montant : 142 391 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention.

13 . DFPE 23 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'association « Crescendo » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie « La Souris Verte » (15^{ème}). Montant : 117 502 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention.

14 DFPE 261 - Signature d'une convention avec le « Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI) la Goutte de Lait Saint-Léon » pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement de locaux situés 14/16, rue Edgar Faure en vue du transfert de sa halte-garderie située au 11 bis, place du Cardinal Amette (15^{ème}). Montant : 91 043 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Intervention de Monsieur Dargent.

Claude Dargent. Monsieur le Maire, nous considérons que ce club, « Gym' Paris 15 »...

Monsieur le Maire : Non, c'est la « Goutte de Lait Saint-Léon » Donc, je passe. Et maintenant nous y arrivons, effectivement.

15 DJS 126 - Signature d'une convention avec l'Association « Gym'Paris 15 » (15^{ème}) pour l'attribution d'une subvention : Montant : 41.000 euros.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, effectivement nous souhaitons mettre en valeur tout le travail de qualité qui est effectué par cette association et nous souhaitons soumettre un vœu car nous ne pouvons pas faire d'avenant à cette délibération. Nous souhaitons soumettre un vœu relatif à une subvention complémentaire pour l'acquisition d'un tumbling d'un montant de 14.000 euros pour l'extension des activités de gymnastique de cette association.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je souhaiterais présenter ce vœu pour que cette assemblée puisse le voter si nécessaire.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Nous sommes en train de débattre d'une subvention de fonctionnement, et Monsieur Baghdad nous propose, sans discuter le fondement de sa proposition, une subvention d'équipement. Je crois que l'on est totalement en dehors du mémoire et le vœu ne peut pas être rattaché spécifiquement à ce mémoire. S'agissant par ailleurs d'un équipement délégué à la mairie d'arrondissement, l'achat de matériel pour cet équipement relève de l'état spécial de la mairie du 15^{ème}, et non pas du Conseil de Paris.

Monsieur le Maire : Non seulement, on ne nous donne pas les crédits suffisants pour l'état spécial, mais en plus on nous fait des propositions de dépenses sans les avoir concertées avec nous. De mieux en mieux ! Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Je ne souhaitais pas faire un vœu rattaché, mais un vœu marqué dans l'article 21 : « tout membre du Conseil d'arrondissement peut présenter des projets de vœu en cours de séance, le Conseil d'arrondissement débat après avoir statué sur une éventuelle mise en discussion, sur proposition du Maire d'arrondissement ». C'était pourquoi, Monsieur le Maire, je vous demandais de pouvoir discuter de ce vœu sans le rattacher.

Monsieur le Maire : On ne peut pas jouer sur tous les tableaux. Je veux bien faire une interprétation très extensible du règlement et je crois que je le fais, parce que tout le monde a pu avoir la parole bien au-delà des 5 minutes réglementaires, mais là, soit vous avez un vœu qui est rattaché, comme vous êtes en train de l'exposer, à ce projet de délibération, soit c'est un vœu non rattaché et alors il fallait nous l'envoyer dans les délais.

José Baghdad : C'est marqué noir sur blanc dans le règlement, c'est à vous, Monsieur le Maire de décider si vous voulez que nous en discutons ou pas.

Monsieur le Maire : Alors, Monsieur Loriau va nous répondre, puisque c'est l'adjoint compétent.

Jérôme Loriau : Oui, parce que dans le projet de délibération, il y a un certain nombre de choses que je souhaitais souligner. Tout d'abord je souhaitais, comme l'a rappelé Monsieur Baghdad, souligner tous les mérites de ce club, qui est, comme c'est expliqué dans l'exposé des motifs, le premier club de Paris pour la gymnastique artistique et ce n'est pas un de ses moindres mérites car avoir plus de 1000 adhérents chaque année et surtout en renouveler près d'1/3 chaque année, puisqu'il y a 300 à 350 nouveaux débutants chaque saison, c'est quelque chose d'exceptionnel en terme d'activité sportive à Paris, et on a la chance d'avoir ce club dans le 15^{ème}.

Par ailleurs, les mérites de ce club font qu'il est en capacité de proposer et d'accueillir un nombre très important chaque année d'enfants et l'accueil des enfants dès le plus jeune âge, dès l'âge de 4 à 5 ans, est un des problèmes posé à Paris et dans l'arrondissement et ça ne fait que renforcer leur action. Ils ont également une action envers les femmes, et le sport féminin est l'une des priorités de notre municipalité et celle aussi je crois, du Conseil de Paris.

Ayant particulièrement bien étudié la demande de subvention qu'avait fait cette association, il ne me semble pas, compte tenu des actions que je viens de souligner et surtout de sa taille et de son nombre d'adhérents, du tout justifié de limiter la subvention proposée à 41.000 euros comme cela est proposé par les services, mais bien de leur attribuer une subvention, ainsi qu'ils le sollicitaient, de 53.000 euros et ma proposition va dans le sens qui est le vôtre, qui est d'amender ce projet de délibération en demandant que la subvention attribuée à cette association soit bien celle de 53.000 euros telle qu'elle l'avait prévue dans leur budget.

Monsieur le Maire : Je vais essayer de mettre tout le monde d'accord n'est-ce pas ? C'est mon rôle, si j'y arrive. C'est vrai que cette association, chacun la connaît ici, fait un travail remarquable, leurs animateurs se donnent à fond. Je regrette effectivement que les représentants de la Municipalité parisienne qui siègent à gauche de ces bancs demandent une subvention nouvelle d'équipement qui est prélevée sur l'état spécial d'arrondissement, donc, sur nos faibles ressources du 15^{ème} alors qu'en même temps, lorsque l'association dont ils disent le plus grand bien, demande pour fonctionner, 53.000 euros, ce qui n'est quand même pas énorme, ne leur donnent que 41.000 euros ! J'approuve la proposition de Jérôme Loriau qui a fait la proposition d'augmenter cette subvention, bien évidemment, et j'approuve également d'ailleurs, sur le fond, la proposition qui nous est faite de donner une dotation pour l'achat de ce tapis dont l'association a besoin.

José Baghdad : Monsieur le Maire : Vous ne pouvez débattre du fond sur mon vœu, je ne l'ai pas encore présenté. Je posais la question pour pouvoir le présenter.

Monsieur le Maire : Mais, présentez-le justement, voyez jusqu'où va mon ouverture d'esprit.

José Baghdad : c'est trop gentil. Le vœu présenté par la gauche :

- Considérant que le club « Gym' Paris 15 » est une structure associative particulièrement active et performante et qu'elle joue un rôle très important dans le 15^{ème}, notamment en terme de formations d'éducateurs, les actions menées auprès des jeunes des quartiers difficiles de notre arrondissement,

- Considérant le besoin d'investissement que le club a fourni pour l'achat d'un tapis de tumbling d'un montant de 14.000 euros,

Sur proposition des élus de gauche, le Conseil du 15^{ème} arrondissement émet le vœu que la subvention à l'association « Gym' Paris 15 » soit portée à 55.000 euros.

Monsieur le Maire : Mais il y a quelque chose que je ne comprends pas. Bien sûr que, pourquoi pas 60.000 euros, mais c'est bien 55.000, c'est bien plus que ce qu'ils demandaient. Cela étant, je ne comprends pas, il faudra m'expliquer un jour, comment l'exécutif municipal fait une proposition de subvention de 41.000 euros que je reçois de la Direction de la Jeunesse et des Sports, alors que l'association demande 53.000 euros et que l'exécutif municipal, ici représenté, notamment par Madame Hidalgo et par d'autres adjoints, (nous avons deux adjoints ici) demande 55.000 euros pour cette association ; ce qui correspond d'ailleurs à peu près, harmonisons les chiffres et ce sera plus simple, à la proposition que nous faisons aussi. Je suis donc tout à fait prêt. Monsieur Loriau répond comme rapporteur.

Jérôme Loriau : Encore une fois un point de formalisme, mais on ne peut pas aujourd'hui, alors que nous délibérons d'une subvention de fonctionnement à une association, lui attribuer 14.000 euros pour financer un équipement qui sera implanté dans un équipement public de l'arrondissement, qui plus est, délégué à la Mairie du 15^{ème}. Alors, il y a un moyen d'arranger tout le monde : votez le projet de délibération amendé qui attribue une subvention de 53.000 euros et faites un vœu au Maire du 15^{ème}, pour qu'il inscrive à l'état spécial, l'achat d'un tapis de tumbling pour 14.000 euros et je pense qu'il vous en donnera gain de cause.

Monsieur le Maire : Maintenant, Madame Hidalgo va nous démontrer ses grandes compétences budgétaires et nous expliquer clairement la situation.

Anne Hidalgo : Vous êtes toujours d'un respect et avec des commentaires tout à fait charmants !!

Monsieur le Maire : Mais vous, vous êtes orfèvre...

Anne Hidalgo : Il se trouve que nous proposons un vœu, abondant une subvention de fonctionnement et que la proposition que nous faisons pour abonder cette subvention de fonctionnement est de 14.000 euros. L'exemple que nous donnons sur la piste de tumbling qui doit être achetée par l'association est un exemple, mais nous considérons que cette association doit avoir une dotation supérieure en fonctionnement et il se

trouve que la proposition qui a été faite par la DJS et bien, j'ai le droit, en tant qu'élue de cet arrondissement, en tant qu'élue parisienne, d'y apporter des modifications et je trouve que le traitement qui a été réservé n'est pas tout à fait justifié par rapport à l'activité de « Gym 'Paris 15 », c'est un grand club, qui se fait piquer un peu par d'autres clubs, votre collègue du 1^{er}, qui vient de temps en temps récupérer des gens dans « Gym' Paris 15 ».....

Monsieur le Maire : Vous lui réserverez vos piques.

Anne Hidalgo : On pourra le lui dire, mais je trouve que le montant de la subvention qui a été proposée par la DJS n'est pas conforme à l'activité de cette association et donc, comme je l'ai fait à plusieurs reprises avec mes collègues ici, nous proposons un amendement pour la subvention de fonctionnement. Alors que ça vous déplaît que nous ayons un intérêt pour cette association compte tenu de ses résultats sportifs, ça vous regarde, moi, ce qui m'intéresse, c'est le sport, c'est les gamins qui passent dans cette association. Je sais que cette association est suffisamment performante, alors, soit on s'entend sur un vœu commun ce qui me paraîtrait quand même la solution la plus adéquate, alors ça peut être les 53.000 que vous évoquez ou les 55.000 que nous proposons, ça n'a guère d'importance, mettons-nous d'accord sur un montant, puisque nous sommes tous d'accord pour aider cette association. Ne venez pas travestir ce qu'est notre vœu.

Monsieur le Maire : Nous allons sûrement trouver une solution et consensuelle puisque chacun couvre d'éloges cette association, c'est justifié d'ailleurs, mais je ne comprends pas tellement l'incohérence de la Première Adjointe qui, normalement, est chargée d'introduire les projets de délibération dans le système, ou alors ce n'est plus elle qui le fait, mais j'ai connu une époque où c'était le Premier Adjoint qui introduisait tous les projets de délibération au Conseil de Paris.....

Anne Hidalgo : Vous regrettez, oui.

Monsieur le Maire : C'est le travail du Premier Adjoint.

Anne Hidalgo : Monsieur Ragu le regrette beaucoup !

Monsieur le Maire : S'il vous plaît, vous pourriez peut-être éviter de mettre en cause les collaborateurs, je pense que quand vous parliez tout à l'heure d'élégance, vraiment, on en est loin !

Je disais simplement que le Premier Adjoint, à moins que ce ne soit plus le cas, introduisait les projets de délibération, aujourd'hui nous avons un Premier Adjoint, soit, qui n'introduit plus les projets de délibération, ce qui est possible, soit qui introduit des projets de délibération contre lesquels, avec beaucoup de cohérence, elle fait voter ensuite des vœux les modifiant.

Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, je crois que c'est extraordinaire comme on essaie de jouer : si je comprends bien, la Conseillère d'arrondissement du 15^{ème}, Madame Hidalgo, s'adresse à la Première Adjointe au Maire de Paris, Madame Hidalgo, pour lui demander de bien vouloir augmenter une subvention que Madame Hidalgo, Première Adjointe au Maire de Paris, a visée et introduite dans ALPACA ; C'est ce qu'on appelle la double vie, chère amie !

Comment elle dit Ségolène déjà ? C'est la fraternité.

Monsieur le Maire : la fraternité !

Alain Destrem : Je dois dire que c'est un petit jeu qui est complètement stupide et j'en suis navré d'avoir à écouter ceci, parce qu'on n'en sortira jamais ! C'est elle qui décide d'introduire des mémoires ! C'est pas nous ! C'est elle qui donne les montants des subventions, c'est pas nous ! C'est elle ensuite qui se dit « Non, finalement, j'ai envie de la monter un peu plus », alors là, elle le fait, elle se permet de le faire ! Mais Madame Hidalgo, si vous faites cela, sur chaque mémoire, ce sera extraordinaire pour nous, et d'ailleurs vous devriez le faire sur l'augmentation de l'état spécial, puisque maintenant vous êtes convaincue, on va enfin avoir les sommes qu'on voulait !

Anne Hidalgo : eh bien non !

Monsieur le Maire : C'est vraiment un modèle de bonne gestion. Monsieur Loriau et Madame Hidalgo :

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, pardon d'avancer un peu plus vite, mais nos débats instruiront utilement la société historique et archéologique du 15^{ème} qui, elle, s'est vue sucrer ses 300 euros d'augmentation.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : D'abord, je rétablis un élément factuel. Il n'y a pas un Premier Adjoint, mais une Première Adjointe. C'est ça aussi le changement et le progrès...

Monsieur le Maire : Dans le 15^{ème}, il y a aussi une Première Adjointe, c'est ça aussi le changement.

Anne Hidalgo : C'est ça, la démocratie ! ...Premier élément factuel.
Deuxième élément factuel : il m'arrive, il nous arrive régulièrement d'ailleurs,.....

Monsieur le Maire : de vous tromper.

Anne Hidalgo : vraiment ! Je sais que ça vous agace d'avoir la Première Adjointe au Maire de Paris dans votre arrondissement qui connaît ses dossiers, qui s'occupe d'urbanisme, d'architecture, de budget, je sais que ça vous ennue beaucoup, mais j'assume d'amender. J'assume !

Monsieur le Maire : revenez au texte, Madame Hidalgo, revenez au texte ! Ne vous montez pas le col toute seule comme ça.

Chers collègues, un petit peu de calme. Laissez terminer Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je vois que Monsieur Goujon, dans sa grande qualité de grand démocrate voulant donner des leçons de démocratie à tout le monde, est quand même repris par son histoire et sa logique propre qui est quand même que, avoir effectivement une équipe ici, de Conseillers municipaux, deux Adjointes au Maire de Paris, dont la Première Adjointe, tout ça c'est un peu lourd pour vous, je le comprends... Mais nous assumons d'amender cette délibération parce que l'association « Gym' Paris 15 », les personnes qui l'animent et les enfants qui la fréquentent et les adultes également, méritent d'avoir une augmentation de cette subvention, que vous le vouliez ou on, nous nous intéressons à notre arrondissement, et nous rétablissons l'égalité lorsque elle ne nous paraît pas conforme. Non, ce n'est pas un quota ! Monsieur Destrem, ça suffit, j'assume.

Monsieur le Maire : Assumez vos erreurs, c'est dommage que la DJS ne s'en soit pas rendue compte plus tôt et que les équipes municipales non plus. En tout cas, pour élever un petit peu le débat et nous reporter au fond, nous sommes tous d'accord, et c'est ça qui compte finalement. Pour que cette association puisse bénéficier d'une subvention plus importante, ce vœu peut effectivement être repris par l'ensemble de la majorité et de l'opposition municipale de façon à ce que sa subvention soit augmentée à 53.000 ou 55.000 euros, peu importe, mais nous allons tous voter l'augmentation de cette subvention puisqu'elle était proposée également par notre Adjoint.

Monsieur Destrem, je vous demande un peu de calme et de me laisser parler.

Donc, nous augmentons cette subvention à 55.000 euros. Qui est d'accord pour ce vœu présenté par l'ensemble des élus de ce Conseil d'augmenter à 55.000 euros la subvention.

Qui est pour ? Qui est contre ? Il est adopté. Je vous remercie.
Non, non, c'est fini, le débat est terminé, il est adopté.....

On n'a pas demandé qui s'abstient ? Abstention ? Une abstention.

Monsieur le Maire : Après ce débat extrêmement instructif, nous allons donc évoquer le DJS 382. S'il vous plaît, peut-on retrouver le calme ?

16. DJS 382 - Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion du centre d'animation Sohane Benziane, 16/20, rue Georges Duhamel (15^{ème}).

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau veut dire un mot là-dessus. Allez-y.

Jérôme Loriau : Un mot Monsieur le Maire parce qu'on ne peut pas totalement vouloir que ces équipements, les Maisons de la Jeunesse et de la Culture, (les anciennes MJC) soient très proches des arrondissements sans introduire la présence de la Mairie d'arrondissement dans les obligations du délégataire et il me semblerait opportun que, au paragraphe 3 qui rappelle toutes les obligations du délégataire, au recto de la 2^{ème} page de l'exposé des motifs, en bas de page : « le délégataire sera soumis aux obligations suivantes ». Il me semblerait opportun qu'à chaque fois qu'on mentionne « Ville de Paris » il soit ajouté juste après : « et à la Mairie d'arrondissement » notamment quand on propose un programme d'activités, il serait bien que la Mairie d'arrondissement soit également destinataire de ces propositions. A la page suivante « le délégataire transmettra à la Ville de Paris un rapport annuel » je pense que là aussi la Mairie d'arrondissement devrait apparaître et enfin dans le dernier paragraphe : « la convention comprendra un certain nombre de choses », je ne vous les cite pas toutes mais on pourrait rajouter aussi : « elle comprendra les structures de concertation avec la Mairie d'arrondissement ». Voilà. Donc toutes ces modifications ont pour but de rapprocher encore ce type de structures de la Mairie d'arrondissement. Je crois que c'est un objectif sur lequel on peut tous se rejoindre et qui pourrait faire l'objet d'un amendement de mémoire.

Monsieur le Maire : Un vœu rattaché ?

Jérôme Loriau : Un vœu rattaché.

Monsieur le Maire : Un vœu rattaché plutôt, qui est tout à fait opportun parce que, d'ailleurs, c'est un équipement transféré que nous finançons entièrement à hauteur de près d'un million et demi d'euros, une somme considérable, eu égard aux dix millions d'euros de notre Etat Spécial. Donc je pense que personne ne peut voir d'inconvénient à ce que la Mairie du 15^{ème} soit associée, comme le propose, dans son vœu, Monsieur Loriau.

On va d'abord voter le vœu. Qui s'exprime là-dessus ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Donc les propositions qui sont faites par Monsieur Loriau sont des propositions qui vont dans le bon sens. Donc nous acceptons, mais voyez que, pour ce qui nous concerne, nous n'entrons pas immédiatement...

Monsieur le Maire : Allez-y Monsieur Dargent. Vous pouvez reprendre le cours de votre exposé.

Claude Dargent : Un point d'ordre.

Monsieur le Maire : Je fais respecter la discipline dans cette enceinte. Ce n'est pas toujours facile, mais reprenez. Il n'y a pas eu d'expression vous concernant, alors vous pouvez reprendre le cours de votre exposé.

Claude Dargent : Ce n'est pas toujours facile mais vous avez votre large part de responsabilité. Monsieur le Maire, nous n'accepterons plus, nous n'accepterons plus ce qui s'est passé sur la précédente délibération. Vous vous êtes permis d'interrompre à plusieurs reprises Madame Hidalgo lorsqu'elle intervenait. Une des règles de base des assemblées de ce type-ci c'est que vous donnez la parole et celui qui a la parole, dans les limites qui sont celles qui sont normales en l'occurrence, va jusqu'au bout de son intervention. Mais vous êtes le premier responsable du chahut qui a eu lieu dans la précédente délibération. Je considère que vous avez, en l'occurrence, très mal présidé cette assemblée à cette occasion-ci. Monsieur le Maire, nous n'accepterons pas ...

Monsieur le Maire : Vous vous énervez là, gardez votre calme.

Claude Dargent : Je peux terminer ?

Monsieur le Maire : Mais gardez votre calme et ne dites pas n'importe quoi, Monsieur Dargent, s'il vous plaît parce que je ne pourrai pas le tolérer.

Claude Dargent : Je suis parfaitement calme, Monsieur le Maire, simplement je n'ai pas l'habitude ... nous ne pourrons pas délibérer. Si vous tenez absolument à ce que cette assemblée se tienne sans aucun membre de l'opposition, continuez comme cela. La prochaine fois.....

Monsieur le Maire : Je crois que vous êtes mieux traité que nous ne le sommes au Conseil de Paris.

Claude Dargent : Je peux terminer Monsieur le Maire sinon nous sortons.

Monsieur le Maire : Terminez sur l'ordre du jour.

Claude Dargent : Je termine sur mon intervention Monsieur le Maire. Je vous dis et je vous le répète très clairement que nous n'accepterons pas que, comme vous l'avez fait sur la précédente délibération, vous coupiez à plusieurs reprises, sans aucune justification, un orateur de l'opposition, en l'occurrence Madame Hidalgo. C'est inadmissible, ce n'est absolument pas conforme à toutes les règles de fonctionnement des assemblées. En l'occurrence, un intervenant va jusqu'au bout de son intervention, surtout que l'intervention n'était pas, elle, particulièrement longue et il est inadmissible que vous ayez procédé comme vous avez procédé. Je vous avertis et nous vous avertissons collectivement que si cela se repasse de cette façon-ci, les choses seront très simples, vous délibèrerez sans la présence de l'opposition dans ce Conseil

Monsieur le Maire : On saura le rappeler au Conseil de Paris quand le Maire de Paris nous interrompt tout le temps et régulièrement. Alors maintenant vous terminez, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Vous voyez, si vous me laissez faire !

Monsieur le Maire : Oui mais je préférerais dire les choses aussi, que nos collègues sachent comment cela se passe au Conseil de Paris. Alors allez-y et terminez Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Donc si on est de nouveau exposé à ce type de comportement...eh bien vous délibèrerez ...

Monsieur le Maire : Laissez terminer Monsieur Dargent, nous avons l'habitude

Claude Dargent : Si nous sommes de nouveau exposés à ce type de comportement, eh bien, vous délibèrerez sans présence de l'opposition dans ce Conseil et nous avertirons la population de la façon dont vous vous comportez, qui est parfaitement contradictoire avec l'image de renouveau et de républicanisme et de nouvelle époque que vous tenez à imposer qui n'est, en l'occurrence, que de la fumée et que du vent dans le 15^{ème} arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Essayez d'être un peu responsable. C'est pour cela que vous vouliez intervenir ? Je croyais que vous vouliez parler du fond. Mais visiblement le centre Sohane Benziane n'intéresse pas du tout Monsieur Dargent. Donc je mets au vote ce vœu de Monsieur Loriau.

Monsieur Alayrac et Monsieur Mouricou.

Gilles Alayrac : Je suis un peu réservé par rapport à la proposition de votre adjoint parce que la convention de délégation de service public de 2005 a été signée par qui ? Elle a été signée par la Ville de Paris et les avenants qui ont suivi en 2006 et 2007 ont été également signés par la Ville de Paris.

Donc moi je veux bien qu'on associe la Mairie du 15^{ème} arrondissement - de ce point de vue-là on pourra dire que nous sommes dans l'esprit de la décentralisation - mais j'aimerais que l'on me certifie que le Code général des collectivités territoriales, je ne l'ai pas sur moi, dans ses articles 1411 et suivants permet à la Mairie d'arrondissement d'être aussi décisionnaire puisque Monsieur Loriau, finalement, veut introduire dans le processus de décision l'avis de la Mairie du 15^{ème} arrondissement puisque vous demandez que le délégataire, parmi ses obligations, lui soumette un programme d'activités ainsi qu'un budget correspondant pour l'équipement avant chaque saison d'activités. Je ne sais pas si c'est possible ? Je pense que ça ne l'est pas. Dans le doute, je m'abstiendrai.

Jérôme Loriau : On n'en est pas au stade de décisionnaire, Monsieur Dargent. Pardon, excusez-moi, mais j'ai été un peu obnubilé par l'intervention de Monsieur Dargent !

Non, on n'en est malheureusement pas au stade de devenir décisionnaire, Monsieur Alayrac, on en est au stade simplement d'être informés et d'être tenus au courant systématiquement chaque année des programmes qui sont proposés par les centres d'animation et des budgets qui sont en discussion avec l'Hôtel de Ville.

Il existait autrefois des structures de concertation qui, depuis l'instauration de la loi Sapin et les délégations de service public, ont disparu. Le but est donc de réinstaurer cette présence de la Mairie d'arrondissement auprès des centres d'animation. Mais on va vérifier les articles que vous évoquez.

Monsieur le Maire : Cela étant, si on veut souligner une incohérence supplémentaire, si ce que vous évoquez est juste ; cela n'empêche pas cet équipement de faire l'objet d'une dotation à l'Etat Spécial du 15^{ème} arrondissement, excusez-moi, d'un million et demi d'euros.

C'est donc le 15^{ème} qui paie entièrement le fonctionnement de ce centre et il est quand même un petit peu paradoxal que la Mairie du 15^{ème} ne soit en aucune façon associée à quoi que ce soit en ce qui concerne la gestion de ce centre.

Donc je vais mettre le vœu de Monsieur Loriau ... Monsieur Mouricou décidément, excusez-moi.

Philippe Mouricou : Oui, au risque de faire preuve d'un formalisme excessif et de passer pour l'élu mono maniaque de la séance, je ne vois rien dans notre règlement intérieur qui concerne une procédure particulière pour les vœux rattachés. Moi il me semble quand même que l'on doit d'abord voter la mise en discussion avant de voter le vœu ...

Monsieur le Maire : Oui absolument.

Philippe Mouricou : Mais peut-être que vos brillants collaborateurs, sans vouloir les mettre en cause.....

Monsieur le Maire : Oui parce que cela fera beaucoup là et je serais obligé de vous demander de renoncer à ces propos de mise en cause de fonctionnaires, ce qui, comme vous le disiez précédemment pour un certain nombre de choses, n'est guère courant dans les assemblées, quelles qu'elles soient.

Philippe Mouricou : Je ne les mettais absolument pas en cause mais peut-être qu'ils pourraient nous éclairer sur ce point de règlement intérieur.

Monsieur le Maire : Je préfère parce que je ne voudrais pas que cela dérape de trop sur ce point. Monsieur Loriau, donc nous allons mettre au vote le principe.

Jérôme Loriau : Sur le projet, pas d'observation et ensuite donc un vote sur un vœu rattaché, c'est ce que vous souhaitez !

Philippe Mouricou : Je ne vois pas de procédure particulière pour les vœux rattachés ?

Monsieur le Maire : Si, c'est l'article 21.

Philippe Mouricou : Oui, voilà, article 21 page 8 : «Tout membre du Conseil d'arrondissement peut présenter des projets de vœux en cours de séance, le Conseil d'arrondissement en débat après avoir statué sur leur éventuelle mise en discussion, sur proposition du Maire d'arrondissement ».

Monsieur le Maire : Absolument. Donc nous allons procéder à ce vote, comme nous l'avons fait tout à l'heure pour le vœu de Monsieur Baghdad. On n'a pas encore voté ?

Philippe Mouricou : On avait voté le vœu sans voter la mise en discussion préalable ... au motif que c'était un vœu rattaché.

Monsieur le Maire : Bon enfin, votons le principe de la discussion de ce vœu.

Qui est pour ? Alors Monsieur Mouricou, qu'est-ce que vous faites ? Parce que vous faites de la gymnastique là ou quoi ?

Qui est pour la discussion ? Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Maintenant nous avons discuté de ce vœu.

Qui est pour ce vœu ? Oui levez le doigt s'il vous plait. Monsieur Mouricou ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien.

Je crois que la Mairie du 15^{ème} est prise en considération. Donc ce vœu est adopté.

Maintenant nous allons procéder à l'approbation de cette convention assortie de ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voilà.

La convention amendée est adoptée.

Procédure d'urgence, on l'a votée tout à l'heure, maintenant, il s'agit d'un projet de délibération DU 174.

22. DU 174 - Cession des lots communaux dépendant de l'immeuble situé 41, rue Falguière à Paris (15^{ème}).

Monsieur le Maire : Il n'y a pas d'intervention, rien, pas de discussion.

Donc, maintenant nous arrivons en fin de notre examen des projets de délibérations. Je vais soumettre de façon globale, les différents projets de délibérations sur lesquels il n'y avait pas d'inscrit et sur lesquels nous ne nous sommes pas exprimés. Donc, qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

Nous avons maintenant deux vœux à examiner.

Le premier relatif aux mesures de sauvegarde des marchés non sédentaires du 15^{ème} arrondissement.

17. Vœu au Maire de Paris relatif aux nécessaires mesures de sauvegarde des marchés non sédentaires du 15^{ème} arrondissement présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Gérard Gayet, Claude Barrier, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Les marchés participent à la vitalité et à l'animation des territoires et des centres-villes.

Une attente très forte des habitants en ce sens se manifeste régulièrement à travers les enquêtes, les courriers et toutes les remontées d'information de façon générale.

Les commerçants riverains, loin de critiquer une possible concurrence, plébiscitent au contraire les marchés qui attirent une clientèle nouvelle différente de celle de proximité ou de passage.

Le 15^{ème} compte actuellement 9 marchés, mais la crise économique ainsi que les nombreux travaux qui perturbent le fonctionnement de l'arrondissement depuis plusieurs mois et entravent la circulation automobile et piétonne, ont provoqué de nombreuses difficultés pour les commerçants sédentaires, ainsi que pour les commerçants riverains des marchés.

Plus particulièrement les marchés non sédentaires de Convention, Lefebvre, Brassens et Bague connaissent actuellement un dépérissement progressif caractérisé par des pertes de chiffres d'affaires conséquentes, une fuite de certains commerçants vers des marchés plus dynamiques, et une raréfaction de leur clientèle.

En conséquence, pour remédier à cet affaiblissement généralisé des marchés non sédentaires du 15^{ème} dont l'impact est très négatif sur le dynamisme économique de certains quartiers, Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Gérard Gayet, Claude Barrier, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants émettent le vœu que le Maire de Paris :

- attribue une enveloppe exceptionnelle pour financer les illuminations du marché de la Convention et qu'une indemnité pour perte de chiffres d'affaires soit allouée à tous ceux, commerçants, riverains et marchands, qui ont été gravement touchés.
- réétudie le stationnement des marchands non sédentaires du marché Lefebvre et de leurs clients pour leur faciliter l'accès, car ce marché périclité depuis l'implantation du tramway.
- étudie la mise en place pour le marché Brassens d'un régime dérogatoire afin que les marchands qui veulent venir sur ce marché puissent s'y installer sans que ne leur soit opposé le système de l'abonnement sur une période limitée, pour que ce marché puisse trouver sa pérennité.
- étudie la rénovation ou le déplacement du marché Cervantès situé rue Bargue.

Monsieur le Maire : C'est un vœu au Maire de Paris, non rattaché et Monsieur Gayet a une minute pour le présenter.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues, on a constaté que sur quatre marchés du 15^{ème} arrondissement, il y avait des problèmes, à savoir, les commerçants non sédentaires sont de moins en moins nombreux. Ce sont les quatre marchés dont il est question dans le vœu. Donc, pour chacun, nous proposons et demandons des études au Maire pour essayer de retrouver un plus grand nombre de marchands non sédentaires. Monsieur le Maire, j'en ai fini.

Monsieur le Maire : Merci. Quelqu'un souhaite s'exprimer ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, la question du développement des marchés est une question qui intéresse évidemment chacun d'entre nous. La difficulté, c'est que le vœu, tel que vous nous le présentez, contient à la fois des éléments qui vont dans le bon sens, mais également des appréciations qui ne nous permettent pas de le voter, en particulier, je vous indiquerais avec mes collègues, que les problèmes du marché Lefebvre ne sont pas comme le libellé du vœu l'indique, dus à l'implantation du tramway. Là-dessus, je crois que des combats anciens pour lesquels je pensais d'ailleurs que vous étiez un peu revenus, vous ont un peu emportés. Les difficultés du marché Lefebvre sont bien entendu antérieures, on le sait tous ici, à la question d'implantation du tramway. D'ailleurs, on ne comprend pas bien pourquoi l'implantation du tramway gênerait le fonctionnement du marché Lefebvre, tout au contraire.

Deuxième exemple : dans les considérants, il nous est indiqué que depuis qu'il y a des travaux dans l'arrondissement, on les connaît tous, hélas, qui perturbent et entravent la circulation automobile et piétonne : je ne sais pas qui vous connaissez dans le 15^{ème}, mais moi, les gens que je connais ne vont pas fondamentalement et de façon prioritairement, au marché, en automobile. Je sais bien que la question des encombrements automobiles est une question qui est souvent agitée, mais en l'occurrence, elle l'est, une fois de plus, de façon parfaitement inappropriée. La question également d'un régime dérogatoire pour le marché Brassens est une question difficile qui ne peut pas être envisagée de la façon dont elle est envisagée ici. Le marché Cervantès est en revanche un marché qui doit être repris et on l'a souvent évoqué, mais avec les différents éléments que j'ai cités, on ne peut pas voter ce vœu et le dernier point, s'agissant des pertes de chiffre d'affaires liées au marché Convention, la procédure, est de saisir la Médiatrice de la Ville de Paris. Si effectivement, elle considère que, au vu des documents qui sont produits, il y a lieu à indemnisation, et bien, elle le décidera et là, en l'occurrence, ce n'est pas la forme appropriée pour présenter cette intention.

Donc, pour toutes ces raisons, autant nous sommes intéressés évidemment au développement du marché, autant les différentes scories que je viens d'évoquer à l'instant font que nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur Dargent, il n'est pas question des travaux du tramway dans ce vœu. Pas du tout, vous faites un procès d'intention.

Monsieur le Maire : Attendez, Monsieur Dargent, vous ne souhaitez pas être interrompu, laissez Monsieur Gayet s'exprimer et vous reprendrez ensuite.

Gérard Gayet : Ce sont les commerçants eux-mêmes non sédentaires du marché qui demandent deux choses : d'une part, qu'on essaie de trouver une facilitation pour leur stationnement à eux, et deuxièmement, qu'on essaye de trouver des places pour leurs clients qui viennent en voiture parce qu'ils sont handicapés ou autre et qu'ils ne peuvent pas se garer, ça, c'est le premier point.

Deuxièmement, vous parlez de la Médiatrice. Je ne sais pas, mais pour cette indemnisation de Vaugirard/Convention, j'en avais parlé avec Madame Cohen-Solal, et c'est elle qui m'a dit qu'on ne pouvait pas indemniser ; je lui ai dit qu'il faudrait trouver un système, comme celui qui avait été mis en place pour le tramway, pour que les gens qui ont subi, au nom de l'intérêt général, certes, une gêne due aux travaux CPCU et Gaz, puissent être indemnisés si le préjudice est supérieur à 30% de perte de chiffre d'affaires sur plus de six mois. Donc, ce n'est pas le problème de la Médiatrice, c'est le problème de la Ville, il faut qu'on trouve une ligne budgétaire là-dessus.

Monsieur le Maire : Je crois que l'assemblée est éclairée. Un dernier mot, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Comme sur tous les différends entre un habitant de cette ville et les pouvoirs publics locaux évidemment, il y a faculté de saisir la Médiatrice de la Ville de Paris, ce qui m'a été répondu par les services, et c'est une règle générale. Evidemment, chacun peut consulter, saisir la Médiatrice et présenter sa demande.

Deuxièmement, je suis désolé, Monsieur Gayet, mais trois alinéas avant la fin, je lis : « réétudie le stationnement des marchands non sédentaires du marché Lefebvre car ce marché périclite depuis l'implantation du tramway ».

Gérard Gayet : Depuis que le marché a été déplacé, un tiers des commerçants non sédentaires ne sont jamais revenus.

Monsieur le Maire : Chacun est éclairé, nous allons maintenant passer..... Madame Poirault-Gauvin souhaite s'exprimer. Allez-y.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Je voulais faire un rappel au règlement, juste pour dire que dans cette séance, nous avons vu qu'il y a un détournement du nouveau règlement intérieur et que, finalement, rien ne change. Les temps de parole sont toujours aussi longs, l'opposition s'exprime plus que de raison et je me demande si la commission qui est chargée d'étudier l'examen du règlement intérieur ne pourrait pas se pencher de nouveau sur ce document parce qu'il y a vraiment une disproportion flagrante entre le temps de parole donné à la majorité et à l'opposition, et je le regrette.

Monsieur le Maire : Merci. Donc, nous allons passer au vote de ce vœu. Qui souhaite voter pour ? Qui vote contre ? Abstention ? Merci. NPPV. Le vœu est adopté.

Maintenant, nous avons un vœu relatif à la rénovation du square Dalpayrat présenté par Madame Toubiana.

18.- Vœu au Maire de Paris relatif à la rénovation du Square Pierre-Adrien Dalpayrat présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Claire de Clermont Tonnerre, Marie Toubiana, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Le square Pierre-Adrien Dalpayrat situé 23, rue du Cotentin est de nouveau ouvert au public depuis samedi 27 septembre dernier, à l'issue de longs mois de travaux de rénovation et d'extension.

Avec les habitants du quartier, nous pouvons nous réjouir du nouvel aménagement du square dont la superficie a été augmentée de près de 2500 m² pour atteindre désormais une superficie totale de 8 488 m².

La rénovation a porté essentiellement sur l'amélioration de ses conditions d'utilisation en simplifiant les usages et en valorisant les plantations conservées. De nouveaux arbres côtoient désormais ceux déjà présents avant les travaux et des plantations de graminées ou de rosiers marquent les entrées du parc.

Une nouvelle aire de jeux pour les enfants de moins de 6 ans a été installée, une aire de ping-pong et de baby-foot ainsi qu'une aire de jeux de ballon avec panneaux de basket viennent compléter les activités offertes aux plus grands.

Cependant, il est à déplorer encore un certain nombre de dysfonctionnements et de demandes des riverains non satisfaites.

Par conséquent, Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Claire de Clermont-Tonnerre, Marie Toubiana, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus du groupe UMP et Centre et Indépendants, émettent le vœu que le Maire de Paris réalise les aménagements nécessaires afin que :

- Soit installé un bac à sable pour enfants,
- Le terrain de boules soit réaménagé,
- Le saut-de-loup soit sécurisé,
- Soit installée une clôture de 2,20 mètres de hauteur, plantée d'arbustes car celle qui a été posée, fragile, inesthétique, d'une hauteur de 1,80 mètre, n'est pas suffisamment élevée pour empêcher les intrusions puis les détériorations.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, je me suis rendue le jour de l'ouverture du square Dalpayrat avec vous-même d'ailleurs et avec Madame Claire de Clermont Tonnerre, nous avons constaté avec les riverains du quartier certains dysfonctionnements dans l'aménagement, c'est pourquoi nous demandons que le Maire de Paris réalise les aménagements nécessaires qui sont évoqués dans le vœu.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Que faire, Monsieur le Maire par rapport à cette déclaration de bonne intention. D'abord, peut-être, resituer ce square dans le contexte. Nous sommes là dans un quartier qui est le quartier de la rue Falguière qui a beaucoup évolué, qui s'est beaucoup transformé au cours de ces dernières années. Une ZAC a été livrée, nous avons également installé un centre d'animation Sohane Benziane dont nous avons longuement parlé ce soir et nous avons inauguré, il y a quelques mois, une très belle crèche dans un quartier où il n'y avait pas de services publics parce qu'on n'avait pas pensé à installer des services publics dans ce quartier.

Bref, tout change, sauf le square Dalpayrat qui, lui, ne changeait pas et pour ceux qui ont connu cet emplacement il y a encore un an et demi, 2 ans, c'était quand même un espace vert qui était en très piteux état, qui était assez mal entretenu, qui n'était pas sûr la nuit et qui était très dégradé.

Nous avons maintenant un espace qui est méconnaissable par rapport à la situation d'avant. Il est clair, aéré, il est vraiment beau. J'incite tout le monde à y aller et surtout il y a un cheminement qui est beaucoup plus logique, qui permet en particulier, aux personnes à mobilité réduite, de le traverser et de s'y installer. Pourrions-nous voter ce vœu, Monsieur le Maire ? Il faudrait, pour cela que deux conditions soient prises en compte.

D'abord, vous proposer d'installer un bac à sable et un terrain de pétanque. Nous, nous disons, pourquoi pas ? Mais la moindre des choses serait que l'on consulte le Conseil de quartier. Après consultation du Conseil de quartier, il me semble que la chose serait logique en procédant à cette concertation.

Deuxièmement, et là, je serai peut-être un peu plus long,....

Monsieur le Maire : Attention, vous n'avez que deux minutes, Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Je n'ai que deux minutes, alors je vais faire court. Finalement, augmenter les barrières, à hauteur de 2 mètres. Je dois vous dire que les barrières telles qu'elles ont été installées aujourd'hui, sont un système provisoire.

En effet, la Ville de Paris devait procéder à une étude sur la faisabilité de l'inclusion des rues Maignen et Leclanché ; c'est-à-dire nous propositions, et c'était à votre initiative, d'agrandir le square. Cette étude a été faite et des décisions vont être prises.

Nous avons eu à consulter d'abord des concessionnaires, EDF et GDF. GDF nous a expliqué qu'il ne pouvait pas dévier le réseau, mais il proposait des solutions alternatives. EDF, de son côté, proposait des solutions alternatives et les pompiers, pour leur part, avaient émis un avis favorable à l'extension du square, donc à l'inclusion de ces deux rues, sous réserve de pouvoir continuer à avoir l'accès.

Donc, le Secrétaire Général va réunir tous ces prestataires de service ainsi que la Préfecture de Police au titre de la BSPP, dans les semaines qui viennent, pour voir si on peut effectivement étendre ce square et donc je vous proposerai d'attendre la décision de ce groupe de travail présidé par le Secrétaire Général de la Ville de Paris avant de demander d'augmenter ces barrières. Aujourd'hui c'est la réaction provisoire, donc si vous acceptez notre proposition, les deux propositions que j'ai faites, nous voterons votre vœu, sinon nous voterons contre.

Monsieur le Maire : l'auteur du vœu.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, je n'ai aucune information m'indiquant que ces clôtures sont provisoires.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac, encore une fois, on voit dans quelle situation nous sommes dans ce Conseil d'arrondissement où le Maire n'a pas les informations que chaque Conseiller d'arrondissement de gauche a, du Conseiller d'arrondissement jusqu'au Premier Adjoint au Maire de Paris. Voilà ce qu'on appelle la concertation et la décentralisation.

Marie Toubiana : Monsieur le Maire, j'ai le document que m'a fourni la Direction des Espaces Verts qui me dit qu'une nouvelle clôture d'une hauteur de 1,80 m hors sol, délimite le square. Il n'est pas fait mention que cette clôture est provisoire.

Monsieur le Maire : Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Juste une question, Monsieur Alayrac. Pour cette extension, est-ce que le Conseil de quartier a été informé et consulté ?

Gilles Alayrac : Oui, il a été consulté, informé en son temps en 2006, je m'en rappelle très bien, c'est Monsieur Galy-Dejean qui avait présidé une réunion de quartier à laquelle j'avais assisté, donc je réponds oui.

Monsieur le Maire : Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont Tonnerre : Moi, je ne comprends pas très bien pourquoi, si on a consulté le Conseil de quartier en 2006, on a posé une clôture provisoire, ça coûte une fortune, les clôtures de jardin, pour la déposer et remettre une autre clôture plus tard. Tout cela aurait du être fait dans un calendrier beaucoup plus contraint et cela aurait évité les dépenses inutiles.

Monsieur le Maire : Très bonne observation. Donc je pense que ce square a été rénové, il y a des insuffisances, visiblement, le débat l'a montré, donc je propose que ce vœu soit soumis au vote maintenant. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Maintenant nous avons des réponses que je ne lirai pas, selon l'usage, une réponse au vœu relatif à la couverture de deux terrains de tennis au stade Suzanne Lenglen que vous avez dans vos dossiers et une réponse au vœu relatif à la proposition d'augmenter de 300 euros, vous vous rendez compte, la subvention de fonctionnement à l'association de la Société historique et Archéologique du 15^{ème}, réponse négative, malheureusement.

Avant de lever la séance, plusieurs informations : les Conseils d'arrondissement prochains auront lieu le 17 novembre et le 8 décembre à 19 heures. Une visite de la Direction de la Prévention et de la Protection est organisée pour tous les élus le jeudi 16 octobre, de 9h00 à 11h00.

Il y a une réunion du Comité de Pilotage de Necker le 22 octobre de 9h00 à 11h00.

Enfin, pour rassurer complètement Monsieur Alayrac, qui avait peut-être eu la crainte un moment, qu'il y ait dissolution de notre Conseil par le Tribunal et qu'il ne soit pas réélu étant donné la place pas très bonne, à vrai dire, qu'il occupait sur la liste de la gauche, Monsieur Alayrac qui a essayé de colporter une rumeur va être déçu, puisque le Tribunal Administratif de Paris a rejeté la demande de la requérante qui était d'annuler l'élection dans le 15^{ème}. Donc, si la gauche cesse de vociférer, je pourrais terminer en me réjouissant comme vous tous, j'imagine, que nous soyons élus de gauche ou de droite, que cette demande d'une requérante ait été rejetée et que notre élection soit confirmée.

Je vous remercie. La séance est levée.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

**Philippe GOUJON
Député de Paris**